



ARZIER-LE MUIDS



RAPPORT DE GESTION

2019

PRÉAVIS NO 10/2020

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	1
1 Administration Générale	4
1.1 Municipalité.....	4
1.2 Conseil communal - Etat au 31 décembre 2019	7
1.3 Greffe municipal.....	10
1.4 Personnel communal.....	11
1.5 Intérêts généraux	13
1.6 Informatique.....	13
2 Finances.....	14
2.1 Excédent de revenus	14
2.2 Comptes de fonctionnement	14
2.3 Bilan.....	17
2.4 Indicateurs gestion et finance	21
2.5 Conclusion	22
3 Domaines et bâtiments	24
3.1 Forêts – Alpagnes et pâturages.....	24
3.2 Bâtiments communaux	27
4 Travaux publics, environnement et urbanisme.....	28
4.1 Urbanisme et aménagement du territoire.....	28
4.2 Police des constructions.....	29
4.3 Routes.....	29
4.4 Espaces verts	31
4.5 Cimetières	32
4.6 Traitement des déchets.....	33
4.7 Assainissement – Réseau d’égouts	34
5 Formation, jeunesse, culture et églises.....	35
5.1 Ecoles.....	35
5.2 Bibliothèque communale	36
5.3 Cantine scolaire communale	37
6 Sécurité publique	37
6.1 Police	37
6.2 Contrôle des habitants – Bureau des étrangers.....	38
6.1 SDIS Service de défense contre l’incendie et de secours.....	39
6.1 Protection civile.....	40
7 Affaires sociales.....	42
7.1 Accueil de la petite enfance, garderies et familles	42
8 Services industriels.....	44
8.1 Service des eaux	44
8.2 Distribution d’énergie	46
9 Conclusions.....	47
10 Glossaire	48
11 Notes personnelles.....	49

RAPPORT DE GESTION 2019 AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les Communes et du Règlement du Conseil communal, la Municipalité soumet à votre approbation son rapport sur la gestion durant l'année 2019 (préavis n°10/2020).

Les comptes communaux font l'objet d'un préavis séparé (préavis n° 09/2020).

Le rapport est organisé, comme l'année précédente, au plus proche du plan comptable, permettant une lecture parallèle avec les comptes.



Message de la Syndique Louise Schweizer

2019, une année à préparer l'avenir de notre Commune !

Tout en continuant l'entretien de son patrimoine, La Municipalité s'est appliquée à s'adapter continuellement à l'évolution de notre mode de vie actuel, notamment en préparant l'agrandissement de la nurserie-garderie sur notre Commune, ou encore en modernisant ses services, avec la mise en place des relevés de compteurs d'eau à distance par exemple. Ces projets démontrent bien que les besoins de notre société évoluent rapidement et que nous nous efforçons de nous adapter au maximum pour répondre aux nouveaux défis.

Mais cette année écoulée a surtout instauré une « pause » dans la délivrance des permis de construire, permettant de se donner les moyens de planifier plus sereinement l'avenir urbanistique de notre Commune. Dessiner l'aménagement du territoire communal pour les 15 prochaines années en jonglant avec les directives cantonales, parfois difficilement applicables dans notre Commune, et les besoins des habitants n'est pas chose aisée. Les volontés et les intérêts des différents acteurs sont souvent contradictoires et notre rôle a été de trouver une forme de consensus autour de la question entre notre Commune et le Canton.

L'autonomie communale, comme vous le savez, est sans cesse en déperdition, que ce soit en matière d'aménagement du territoire ou en raison de l'augmentation continue des charges péréquatives cantonales, mais nous faisons de notre mieux, avec l'aide de notre Conseil communal, pour défendre les intérêts de notre Commune et continuerons à procéder ainsi.

1 Administration Générale

1.1 Municipalité

Répartition des dicastères et organisation - Législature 2016 – 2021

Responsable	Fonction	Dicastères
Mme Louise Schweizer	Syndique	Administration communale Personnel communal Police Sociétés locales Espaces verts et cimetières Affaires culturelles et religieuses (jusqu'en octobre) Police des constructions (dès octobre)
M. Christian Dugon	Municipal	Bâtiments communaux Sécurité civile et militaire Traitement des déchets SDIS – Service de défense contre l'incendie et de secours (jusqu'en octobre)
M. Nicolas Ray	Vice-Syndic	Écoles Enfance et jeunesse Forêts et alpages Urbanisme et aménagement du territoire (dès octobre)
Mme Elvira Rölli	Municipale	Infrastructures (Eau-Égouts) Affaires sociales Police des constructions (jusqu'en octobre) Urbanisme et aménagement du territoire (jusqu'en octobre) Affaires culturelles et religieuses (dès octobre) SDIS – Service de défense contre l'incendie et de secours (dès octobre)
M. Patrick Hübscher	Municipal	Finances Routes

Municipalité 2016 - 2021

Séances

Les séances de Municipalité se tiennent le lundi dès 9 heures. La Municipalité a tenu 45 séances afin de traiter le courrier hebdomadaire et de nombreuses autres séances de travail pour débattre de sujets particuliers ou recevoir des citoyens.

Représentations et délégations

La Municipalité participe – autant que faire se peut – aux manifestations locales, régionales ou cantonales auxquelles elle est invitée. En outre, elle assume la représentation dans les instances où la commune est partie prenante.

L'investissement en temps est conséquent mais nécessaire. Il permet d'avoir une vue d'ensemble des affaires, d'échanger et de construire des relations.

Relations avec les autorités cantonales, les collaborations intercommunales et autres

Autorités cantonales

La commune a toujours une relation privilégiée avec l'État par l'entremise des Préfets du district. À ce propos, les Préfets inspectent chaque année les communes. À cette occasion, ils s'entretiennent avec le Président du Conseil communal, sa secrétaire, la Municipalité, le Secrétaire municipal, la Boursière communale et la Préposée au Contrôle des habitants. L'inspection annuelle pour l'exercice 2019 a été effectuée au mois de février 2020 et n'a révélé aucun dysfonctionnement.

C'est également l'occasion d'échanger et de faire part réciproquement des besoins, des préoccupations mais aussi des satisfactions.

Relevons la publication régulière du périodique Canton – Communes donnant des informations utiles sur divers sujets. Elle est consultable en ligne en suivant ce lien :

<http://www.vd.ch/themes/territoire/communes/>

Collaborations intercommunales et autres

Nous rappelons que la commune est partie prenante aux associations, ententes ou autres collaborations notamment nommées comme suit :

Nom	Nature
ACPT	Association intercommunale pour l'exploitation d'un couvert à plaquettes et bois énergie situé sur la commune de Trélex Ray Nicolas (CI) ¹ - Dugon Christian, suppléant (CI)
ADCV	Association des Communes Vaudoises Schweizer Louise
AISGE	Association intercommunale de Genolier et environs Ray Nicolas (CODIR) ² – Schweizer Louise (CODIR) - Dugon Christian (CI)
APEC	Association intercommunale épuration des eaux usées de la Côte Rölli Elvira (CI) – Dugon Christian (CI)
ARAS	Association intercommunale régionale d'action sociale Rölli Elvira (CODIR) - Schweizer Louise (CI) - Ray Nicolas, suppléant (CI)
CDP	Service intercommunal pour la notification des commandements de payer et des comminations de faillite Hübscher Patrick
CFR	Centre funéraire régional Nyon – Rolle Schweizer Louise
COBVD	Chambre des bois de l'ouest vaudois Ray Nicolas
JURA-LAC	Assemblée des Syndics Schweizer Louise
LA FORESTIÈRE	Propriétaires forestiers Ray Nicolas
NSTCM	Nyon – St-Cergue – Morez Patrick Hübscher (Conseil d'administration)
ORPC	Organisation régionale de la protection civile Dugon Christian (Président du CODIR) - Hübscher Patrick (CI)
PEBOV	Promotion de la filière bois de l'ouest vaudois Ray Nicolas
PRNJV	Parc naturel régional jura vaudois Ray Nicolas (CODIR) – Hübscher Patrick, suppléant (CI)

¹ CI = Conseil intercommunal

² CODIR = Comité directeur

RAT	Réseau d'accueil des Toblerones Ray Nicolas (CI) – Schweizer Louise, suppléante (CI)
RÉGION DE NYON	Développement régional, plan directeur, politique socioéconomique et touristique, culturelle et sportive, mobilité et environnement Röllli Elvira (CI) – Schweizer Louise, suppléante (CI)
SADEC	Traitement des déchets Dugon Christian - Ray Nicolas, suppléant
SAGGT	Les Syndics de Saint-Cergue, Arzier - Le Muids, Genolier, Givrins et Trélex Schweizer Louise
SAPAN	Pompage et adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise Röllli Elvira, déléguée – Dugon Christian, suppléant
SDIS	Service de défense incendie Nyon – Dôle Röllli Elvira (CI) – Hübscher Patrick, suppléant (CI)
SIDEMO	Service intercommunal des eaux du Montant Röllli Elvira, déléguée – Dugon Christian, suppléant
SOFREN	Société foncière de la région nyonnaise Röllli Elvira, déléguée – Schweizer Louise, suppléante
UCV	Union des communes vaudoises Schweizer Louise

Collaborations intercommunales et autres

Cette liste - bien fournie - met donc en évidence les relations étroites entre les communes, la région et autres secteurs. Nous vous renvoyons, au surplus, aux informations figurant dans le rapport des dicastères, le cas échéant, ou sur les sites internet des différentes associations intercommunales.

Il convient, toutefois, de relever que le pouvoir démocratique local est, de plus en plus, délégué aux entités intercommunales ou régionales.

C'est une économie de moyens mais une perte de maîtrise des organes délibérants, cependant librement consentie, il est vrai, par leur propre décision sur demande motivée des exécutifs.

Autorisations générales délivrées par le Conseil communal

La Municipalité est au bénéfice des autorisations suivantes :

1. Statuer sur l'acquisition ou l'aliénation des immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, dans la limite de CHF 20'000.--.
2. Statuer sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participation dans les sociétés commerciales dans la limite de CHF 20'000.--.
3. Autorisation générale de plaider.
4. Autorisation d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles durant la législature 2016-2021, à hauteur de CHF 30'000.--.

En 2019, elle n'a fait usage de sa compétence que dans les limites de l'autorisation citée sous chiffre 1) ci-dessus, ceci principalement pour la constitution de servitudes en relation avec le réseau des infrastructures (ESP, EU-EC, etc...) et sous chiffre 3), en majorité pour des litiges en relation avec la police des constructions.

Affaires juridiques

L'accroissement des affaires publiques et la complexité de la législation, notamment en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions, impliquent, à de nombreuses reprises, le concours de mandataires spécialisés (avocat, aménagistes, etc...).

En règle générale, nous transmettons un dossier à notre avocat dès lors qu'une procédure est pendante au tribunal.

En 2019, tout comme les années précédentes, la grande majorité des cas juridiques de notre commune concernait la police des constructions (env. 14 dossiers, dont 6 procédures toujours en cours). Les comptes reflètent les coûts effectivement dépensés en 2019 (CHF 34'226.75) pour les procédures judiciaires. Un autre dossier juridique relevant d'un secteur différent a coûté CHF 7'832.45. En totalité, ce n'est pas moins de CHF 42'059.20 qui ont été dépensés pour défendre les intérêts de la Commune.

1.2 Conseil communal - État au 31 décembre 2019

Composition du Conseil - 50 membres³

Badan Olivier	Messaoudene Christian
Baumgartner François	Nicolet Bernard
Berger Denis	Nile Alvarez Françoise
Bianchi Peter	Nydegger Gwendoline
Boscardin Flavio	Ohanessian Ivané
Boy Frédéric	Patarin Christophe
Brügger Christian	Pellaton Steve
Burbidge Rainsley Jacqueline	Rais Valentin
Crispoldi Luigi	Ramel Charles Emile
Esseiva Françoise	Rossier Christophe
Esseiva Philippe	Rossier Claude
Esselborn François	Ruchat Mathieu
Fasel Valentin	Ruffet Natacha
Forel Anne-Laure	Thalmann Giavina Maryline
Fouchault Philippe	Tissot Stéphane
Gassmann Alessandro	Uygun Inal
Grandjean Vincent	Van Zandijcke Geldreich Antonie
Grossrieder Hervé	Vincent Méliné
Guilloud Frédéric	Vout Nicolas
Hermann Didier	Voutat Pascal
Jaquet Eric	Vuille Nicolas
Jaquet Sylviane	Weber Patrick
Klinkenbergh Dominique	Weinmann Fanny
König Patrick	Weyer Jeanne-Marie
Kriha Thomas	Zbinden Benoît

Composition du Conseil communal

Bureau

Président :	M. Christophe Patarin
1 ^{er} Vice-Président :	M. François Esselborn
2 ^{ème} Vice-Présidente :	Mme Gwendoline Nydegger
Scrutatrices :	Mme Gwendoline Nydegger Mme Méliné Vincent
Scrutateurs suppléants :	M. Philippe Esseiva M. Alessandro Gassmann
Secrétaire :	Mme Maryline Thalmann Giavina
Secrétaire suppléante :	Mme Linn Zenoni

Composition du Bureau du Conseil communal

³ Le nombre légal de conseillers est de 55.

Commission de gestion

Président : M. Frédéric Guilloud

Membres : M. Bernard Nicolet
M. Peter Bianchi
M. Philippe Esseiva
M. Eric Jaquet

Composition de la Commission de gestion

Commission des Finances

Président : M. Jean-Marie Weyer

Membres : M. Christian Brügger
M. Didier Hermann
M. Vincent Grandjean
Mme Méliné Vincent

Composition de la Commission des Finances

Commission d'Urbanisme (la présidence est assumée alternativement)

Membres M. Flavio Boscardin
M. Frédéric Boy
M. Philippe Fouchault
M. Hervé Grossrieder
M. Benoît Zbinden

Composition de la Commission d'urbanisme

Commission de recours en matière d'impôts (la présidence est assumée alternativement)

Présidente: Mme Sylviane Jaquet (du 01.07.2019 au 30.06.2020)

Membres : M. François Esselborn
M. Christophe Patarin
M. Nicolas Vout
M. Patrick Weber

Composition de la CCRI

Délégations

APEC	M. Christian Brügger M. Philippe Esseiva M. Pascal Voutat
AISGE	Mme Jacqueline Burbidge Rainsley Mme Natacha Ruffet M. Thomas Kriha
Association SDIS Nyon – Dôle	M. François Esselborn
Conseil intercommunal du Conseil régional	M. Frédéric Guilloud M. Philippe Esseiva (suppléant)
Réseau d'Accueil des Toblerones	Mme Fanny Weinmann M. Christophe Patarin (suppléant)

Délégations du Conseil communal

Séances du Conseil communal

L'autorité délibérante s'est réunie à sept reprises soit les :

18 février 2019	23 septembre 2019
1 ^{er} avril 2019	18 novembre 2019
27 mai 2019	2 décembre 2019
24 juin 2019	

Préavis

Les préavis suivants ont été traités :

No 1	Modification du règlement communal de protection des arbres (RPA) – Approuvé le 18.02.2019
No 2	Demande de crédit de CHF 139'000.-- TTC pour la réfection de la route des Montagnes allant du croisement du Vermeilley au Croue et à l'Arzière - Approuvé le 18.02.2019
No 3	Demande de crédit de CHF 45'000.-- TTC concernant la pose d'un collecteur pour l'évacuation des eaux claires et la pose des enrobés sur l'une des banquettes du domaine public au chemin du Tunnel – Approuvé le 18.02.2019
No 4	Demande de crédit de CHF 213'000.-- TTC concernant l'installation de 394 nouveaux compteurs d'eau GWF et de 840 émetteurs radio pour des relevés à distance - Approuvé le 01.04.2019
No 5	Demande de crédit de CHF 40'000.-- TTC concernant la pose d'un collecteur d'eaux usées et d'un collecteur d'eaux claires, et le bouclage d'une conduite d'eau sous pression au Chemin des Philosophes – Approuvé le 01.04.2019
No 6	Demande de crédit de CHF 175'000.-- TTC pour le financement de la réfection de la toiture du bâtiment Bâticom sis Chemin Pré-Morlot 1 à Arzier – Approuvé le 01.04.2019
No 7	Demande de crédit de CHF 135'000.-- TTC pour la réfection du parquet de la salle polyvalente du Centre Communal Scolaire (CCS) – Approuvé le 27.05.2019
No 8	Demande de crédit de CHF 42'000.-- TTC pour La pose d'un revêtement synthétique pour les places de jeux du Centre Communal Multifonctions (CCM) – Approuvé le 27.05.2019
Postulat	Réponse au postulat « Pour une zone abritée dans la cour du CCS »
No 9	Comptes 2018 - Approuvé le 24.06.2019
No 10	Rapport de gestion 2018 - Approuvé le 24.06.2018
No 11	Demande de crédit complémentaire de CHF 31'825.35 TTC pour l'achat de 394 modules radio RCM split GWF (émetteurs radio) pour les relevés des compteurs à distance – Approuvé le 24.06.2019
No 12	Arrêté d'imposition communal pour l'année 2020 – Refusé le 23.09.2019
No 13	Demande de crédit de CHF 330'000.-- TTC pour l'aménagement d'une présélection sur la route cantonale RC 24 C-P en relation avec le CSI Le Bix - Approuvé le 18.11.2019
No 14	Demande de crédit de CHF 200'000.-- TTC pour l'agrandissement de la nurserie/garderie d'Arzier - Approuvé le 23.09.2019
No 15	Demande de crédit de CHF 120'000.-- TTC destiné aux travaux de désaffectation d'une partie du cimetière d'Arzier avec la création d'un Columbarium et d'un Jardin du souvenir ainsi qu'à la réfection du cheminement piétonnier – Approuvé le 23.09.2019
No 16	Relatif à l'adoption d'un nouveau règlement communal des sépultures et des cimetières – Approuvé le 23.09.2019
2019	Débat d'intention : Concernant la situation de la rue du Village d'Arzier-Le Muids – Résultats de l'étude menée et vision d'avenir
No 17	Arrêté d'imposition communal pour l'année 2020 – Approuvé le 18.11.2019
No 18	Demande de crédit de CHF 195'000.-- TTC pour la mise en place d'une peinture antirouille sur six chalets d'alpages – Approuvé le 18.11.2019
No 19	Demande de crédit de CHF 93'000.-- TTC pour le remplacement d'un véhicule et l'achat de deux véhicules – Approuvé le 02.12.2019
No 20	Budget 2020 – Approuvé le 02.12.2019
Postulat	Dépôt d'un postulat visant à « étudier l'opportunité de quitter le RAT et de créer une nouvelle structure d'accueil avec d'autres communes qui partagent notre souci de financement »

1.3 Greffe municipal

Secrétariat municipal

Sous la conduite du secrétaire municipal, ce service assume le secrétariat de la Municipalité. À ce titre, il est en charge de transmettre aux services les décisions de la Municipalité, de veiller à leur exécution et de coordonner les actions exigées par la Municipalité. La rédaction des correspondances municipales est également l'une des tâches significatives de ce service.

Le secrétariat municipal s'occupe en outre de la conservation des archives, avec le concours de l'entreprise Pro Archives Conseils SA (cf. ci-dessous) ainsi que l'organisation des votations, la gestion des procédures de naturalisations, la gestion des locations des salles, et bien d'autres tâches encore.

Naturalisations

La gestion des demandes de naturalisation est gérée par le Contrôle des habitants ; il est régulièrement sollicité pour donner des renseignements et des documents.

Pour information, il reste encore 12 dossiers toujours en cours de traitement auprès du service des naturalisations du Canton et qui sont examinés sous l'ancien droit.

Pour rappel, la loi fédérale sur la nationalité (LN) ainsi que la loi cantonale sur le droit de cité (LDCV) sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Sur les 17 demandes déposées en 2018 (15 demandes individuelles et 2 demandes familles), 7 personnes ont acquis la nationalité suisse en 2019 avec la bourgeoisie d'Arzier-Le Muids. Il y a toujours 9 dossiers en cours de traitement auprès du Canton.

Quant à l'année 2019, 12 demandes ont été reçues (11 demandes individuelles et 1 demande famille). La Municipalité a fait passer 5 tests de connaissances élémentaires et a procédé à 5 auditions des candidats portant sur l'intégration, venant compléter le rapport d'enquête prévu par la loi. 10 dossiers ont été envoyés au Canton pour la suite de la procédure et 2 dossiers sont en cours de procédure auprès de nos services.

Gestion des archives

La gestion des archives est assurée par la société Pro Archives Conseils SA domiciliée à Nyon. Cette société est bien connue dans notre région et gère les archives de quelques communes voisines. Notre mandataire suit durant l'année, et à intervalles réguliers, le stockage et l'archivage des documents selon les normes archivistiques en vigueur.

Cartes journalières CFF

La revente des cartes journalières par la Commune est clairement un service offert à la population de notre Commune. Nous achetons chaque année deux cartes par jour vendues au prix de CHF 45.--.

La statistique pour l'année 2019 se présente comme suit :

2019 - BILLETS CFF STATISTIQUE					
	Cartes à vendre	Invendues	%	Vendues	%
Janvier	62	30	48.39%	32	51.61%
Février	56	19	33.93%	37	66.07%
Mars	62	19	30.65%	43	69.35%
Avril	60	21	35.00%	39	65.00%
Mai	62	22	35.48%	40	64.52%
Juin	60	4	6.67%	56	93.33%
Juillet	62	9	14.52%	53	85.48%
Août	62	2	3.23%	60	96.77%
Septembre	60	13	21.67%	47	78.33%
Octobre	62	15	24.19%	47	75.81%
Novembre	60	26	43.33%	34	56.67%
Décembre	62	20	32.26%	42	67.74%
2019	730	200	27.40%	530	72.60%
2018	730	222	30.41%	508	69.59%
2017	730	191	26.16%	539	73.84%
2016	732	177	24.18%	555	75.82%

Cartes journalières CFF

1.4 Personnel communal

Durant l'année, le départ d'une collaboratrice du Jardin d'enfants, désireuse de réorienter sa carrière est à relever. Cette dernière a été remplacée par l'engagement d'une nouvelle collaboratrice au 1^{er} octobre 2019. D'autre part, notre apprenti employé de commerce est arrivé au terme de sa formation et a réussi avec succès ses examens de fin d'apprentissage en juin dernier. Ce dernier nous a quitté en juillet, son contrat ayant pris fin.

Nous avons également engagé Madame Mirella Hodic à 80% dès le 1^{er} juillet 2019, en qualité de collaboratrice au Contrôle des habitants et au greffe municipal.

Ci-après, vous trouverez le tableau présentant l'effectif de notre personnel ainsi que les mutations durant l'année écoulée. La Commune compte, pour 2019, environ 20 EPT (équivalent plein temps), sans compter les apprentis, contre 19 en 2018, 17 en 2017 et 16 en 2016.

Secrétariat municipal	M. Quentin Pommaz, Chef de service	100 %
	M. Michel Pannatier	60 %
	Mme Carine Besson	20 %
	Mme Mirella Hodic, dès juillet 2019	40 %
Contrôle des habitants	Mme Carine Besson, Préposée	60 %
	Mme Mirella Hodic, dès juillet 2019	40 %
Bibliothèque	Mme Isabelle Menoud	+/- 27 %
	Mme Mireille Vietti	+/- 27 %
Jardin d'enfants	Mme Kathrine Zwygart, Responsable	+/- 36 %
	Mme Elisabete Jesus de Almeida Comini, jusqu'en septembre	+/- 30 %
	Mme Maritza Grimm, dès octobre	+/- 30 %
Cantine	Mme Gaëlle Hauser	+/- 57 %
	Mme Miljana Djordjevic Acalovic	+/- 40 %
Bourse	Mme Odette D'Onofrio Vuille, Cheffe de service	100 %
	Mme Véronique Pégaitaz, adjointe	60 %
	Apprenti :	
	M. Johan Vu 3 ^{ème} année, jusqu'en août 2019	100 %
Infrastructures communales	M. Christian Vuillomenet, Chef de service	100 %
	M. Guillaume Obez	100 %
	Mme Véronique Pégaitaz	20 %
	Mme Stijntje Reulen Langel	70 %
	M. Laurent Crot	100 %
	M. Marcel Vaucher	100 %
	M. Domingos Ganço Mendes	100 %
Service forestier	M. Guy Favre, garde forestier, Chef de service	100 %
	Mme Stijntje Reulen Langel	10 %
	M. Sébastien Petit	100 %
	M. Christian Brzakalla	100 %
	M. Damien Caspar	100 %
	Apprentis :	
	M. Valentin Peccaud, 2 ^{ème} année	100 %
M. Cyril Vaucher, 3 ^{ème} année	100 %	
Service bâtiments et déchèterie	M. Alain Ghilardini, Chef de service	100 %
	Mme Stijntje Reulen Langel	10 %
	M. Jovan Ilic	100 %
	Mme Maria Pinto Teixeira	100 %
	Mme Gabrielle Thiel Grichting	40 %

Personnel communal

1.5 Intérêts généraux

Bulletin communal "Info Arzier – Le Muids"

Notre publication a été éditée à 4 reprises soit à la fin de chaque trimestre.

Cet outil de communication, tant physique que virtuel puisqu'il est accessible sur notre site internet, est toujours apprécié par nos citoyens.

Il diffuse les informations officielles ainsi que celles des sociétés locales et autres organismes.

Sociétés locales

Notre commune compte de nombreuses sociétés locales, qui tout au long de l'année ont animé notre vie villageoise. Nous sommes reconnaissants de l'investissement consenti par les membres de ces associations, qui n'hésitent pas à donner de leur temps pour participer à une manifestation communale ou encore en organiser.

Voici la liste des sociétés locales actives dans notre commune :

Amicale des Sapeurs-Pompiers, Badminton, Cagnotte le Demi-Muid, Les Chœurs de l'Amitié, FSG Gymnastique Dames-Enfants, Groupe d'Aînés Soleil d'Automne, Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Arzier et Saint-Cergue, Les Brénards, Marché artisanal d'Arzier, Samaritains Vaud Section de Chésereux et environs, Ski Club Arzier / St-Cergue, Société de Développement d'Arzier-Le Muids, Société de Tir, Sportacus, Le Tock, le CALM et le Jardin Malin.

Manifestations locales

Traditionnellement, la Municipalité organise plusieurs manifestations tout au long de l'année.

Début janvier déjà, la fête des rois est célébrée à la déchetterie en même temps que l'élimination des sapins de Noël.

Au printemps se déroule la réception des nouveaux habitants et des jeunes citoyens.

En été, la fête des enfants, soutenue par la Commune, mais organisée par des bénévoles, clôt généralement l'année scolaire.

Le 1^{er} août a été célébré comme d'habitude à Le Muids.

Durant le mois de septembre, nous avons convié les retraités à une « journée dans le Seeland », comprenant la visite guidée du Papiliorama à Kerzers et un tour de ville de Morat en petit train touristique.

Puis, à l'approche de Noël, peu après la distribution des sapins, nous sommes allés rendre visite à nos 64 aînés de plus de 80 ans et leur avons amené une petite bouteille de vin ou une fleur pour ces dames, mais chacun a reçu une douceur de notre chocolaterie d'Arzier-Le Muids.

À la même période commencent les fenêtres de l'Avent, toujours autant fréquentées, puis, pour clore l'année, a lieu notre Noël villageois, qui fête l'arrivée du Père-Noël en personne !

En 2019, pour la quatrième année consécutive, nous avons eu la chance de pouvoir fêter le 103^{ème} anniversaire de Madame Guilloud. Nous lui avons rendu hommage, accompagnés par la Préfecture. Quant à Madame Mercier, qui a fêté ses 102 ans, nous n'avons malheureusement pas eu l'occasion de lui rendre visite.

Les manifestations de la bibliothèque communale ponctuent agréablement l'année avec les contes saisonniers (Pâques, été, automne, nuit du conte et fenêtre de l'Avent).

1.6 Informatique

Ofisa Informatique SA est toujours notre fournisseur officiel pour une grande partie des logiciels nécessaires à l'administration communale. L'entreprise T2i est également devenue notre fournisseur pour le logiciel relatif au traitement des salaires ainsi que celui lié à la gestion des procès-verbaux.

2 FINANCES

Lors de la séance du Conseil communal du 3 décembre 2018, le budget 2019 de CHF 18'639'652.-- ainsi que les charges péréquatives de CHF 6'000'900.-- ont été acceptés.

À la clôture des comptes 2019 (non audités), le résultat de l'exercice se présente comme suit :

2.1 Excédent de revenus

Condensé	Comptes 2019	Budget 2019	écart	Comptes 2018
	CHF	CHF	s/budget	CHF
Charges	20'039'858	18'639'652	7.51%	21'444'424
Revenus	20'289'820	18'186'537	11.57%	21'498'704
Marge Autofinancement	1'410'623	312'670	351.15%	3'782'719
Amortissement	867'084	901'605	-3.83%	1'908'415
Excédent	249'961	-453'115	155.17%	354'279

Les charges augmentent de 8% par rapport au budget dû à l'impact des factures péréquatives (+19%) neutralisant la baisse sur les dépenses du poste Autorités et Personnel (-7%) par rapport au budget.

Les revenus augmentent de 12% par rapport au budget dû, principalement, à de meilleures rentrées fiscales conjoncturelles (droits mutation), à une taxation non récurrente sur bénéficiaires des personnes morales et aux impôts sur personnes physiques (revenus et fortune) dépassant les prévisions.

La marge d'autofinancement, en forte augmentation par rapport au budget, affiche un taux de 7% sur les revenus, correspondant à un degré d'autofinancement de 56% sur les investissements nets, ce qui est insuffisant. L'augmentation marquée de la participation de la commune aux politiques sociales du Canton (+9% s/2018) explique cette situation qui assèche l'autonomie financière.

Quant à l'excédent de l'exercice, il enregistre un résultat positif de CHF 249'961.--, annulant le déficit estimé, mais comptabilise un résultat inférieur à celui de 2018 considéré comme historiquement exceptionnel.

2.2 Comptes de fonctionnement

2.2.1 Charges communales

condensé	rubrique	Comptes 2019	Budget 2019	écart	Comptes 2018
		2019	2019	s/budget	2018
Administration générale	1	1'643'806	2'043'360	-399'554	1'646'605
Finances	2	4'002'641	3'201'600	801'041	4'248'872
Domaines et bâtiments	3	2'605'481	2'876'810	-271'329	3'278'912
Travaux	4	2'332'162	2'448'461	-116'299	2'758'540
Total		10'584'090	10'570'231	13'859	11'932'929

Les charges opérationnelles, sur lesquelles la commune a une véritable emprise de gestion, sont en ligne avec le budget et en baisse par rapport à 2018 (-11%).

En passant les dicastères sous revue, il ressort :

Administration générale

Comptes vs budget: toutes charges confondues (autorité, administration, services généraux-relations extérieures) inférieures de CHF 399K (cf. commentaires comptes 2019 page 14).

Comptes vs 2018 : en ligne avec l'exercice précédent.

Finances

Comptes vs budget : contribution fonds de péréquations supérieure de CHF +723K.

Comptes vs 2018: diminution charges, aucune attribution à réserve spéciale.

Domaines et bâtiments

Comptes vs budget : Charges Forêts - pâturages et bâtiments (diminution travaux à des tiers), respectivement, de CHF 186K et de CHF 80K.

Comptes vs 2018 : diminution charges : CCS, chalet Pré Rillet et Stand de Tir totalement amortis.

Travaux

Comptes vs budget : toutes charges confondues (service de l'urbanisme, routes, parcs-promenades-cimetières, ordures ménagères, déchets) inférieures de CHF 164K et réseaux égouts et épuration supérieurs de CHF 48K (cf. commentaires comptes 2019 page 25).

Comptes vs 2018 : diminution charges : objets totalement amortis.

2.2.2 Charges péréquatives

Charges péréquatives	Comptes 2019	Budget 2019	écart s/Budget	Comptes 2018	écart s/2019
Factures sociales	4'157'084	3'499'000	19%	3'851'703	8%
Factures péréquatives					
Alimentation fonds, constitution provisions	3'478'196	3'071'700	13%	3'227'053	8%
Retour fonds, dissolution provisions	-975'518	-1'005'500	-3%	-933'687	4%
Solde péréquatif	2'502'678	2'066'200	21%	2'293'366	9%
Police	474'812	435'700	9%	475'395	0%
Charges péréquatives Total	7'134'574	6'000'900	19%	6'620'464	8%

Charges péréquatives s/ revenus fiscaux	2019	%	2018	%	écart 19/18	%
Revenus fiscaux affectés	11'120'977	100	11'268'618	100	-147'641	-1.31%
Charges péréquatives	-7'134'573	-64.15	-6'620'464	-58.75	514'693	7.77%
Revenus fiscaux disponibles	3'986'404	35.85	4'648'154	41.25	-661'750	-14.24%

Charges péréquatives s/valeur point impôt / habitant (Vpih)	2019	2018	écart	%
Taux impôt	64	64	-	-
Population	2'801	2'697	104	4%
Revenus fiscaux affectés Vpih	62.04	65.28	-3.25	-5%
Charges péréquatives Vpih	-39.80	-38.36	-1.44	4%
Revenu fiscal disponible Vpih	22.24	26.93	-4.69	-17%

Les charges péréquatives, tableau ci-dessus, exprimées en valeur de point d'impôt, permet de résumer la perte d'autonomie financière communale.

Sur la période de 2019 - 2018, le nombre d'habitants a augmenté de 4% tandis que les revenus fiscaux ont baissé de 5%. On observe ici un effet dilutif vu que la population croît plus vite que sa contribution fiscale. Quant aux charges péréquatives, elles augmentent de 4%.

Cet écart entre recettes fiscales affectées (-5%) et paiements péréquatifs (+4%) réduit le revenu fiscal disponible communal de 17%. Le manque à gagner s'élève à CHF 815'000.--.

Le financement actuel des politiques sociales impacte l'autonomie financière communale dans sa capacité à générer des liquidités, indispensable pour investir et/ou rembourser les emprunts.

2.2.3 Revenus

Impôts Personnes Physiques				
condensé	Nature	Comptes	Budget	Comptes
		2019	2019	2018
Revenus	4001	8'060'422	7'875'000	8'093'375
Fortune	4002	1'449'013	1'200'000	1'842'567
Source	4003	46'710	200'000	145'421
s/dépense	4004	408'952	350'000	439'409
Total		9'965'099	9'625'000	10'520'773

Impôts Propriété				
Impôts fonciers	4020	1'182'352	1'087'000	1'143'463
Droits de mutation	4040	791'698	450'000	853'481
Successions et donations	4050	113'223	50'000	331
Impôts gains immobiliers	4411	405'610	314'180	455'841
Total		2'492'884	1'963'180	2'453'118

Impôts sociétés	401	424'424	100'000	23'265
------------------------	-----	----------------	----------------	---------------

Total Revenus		12'882'407	11'688'180	12'997'156
----------------------	--	-------------------	-------------------	-------------------

Les revenus d'impôts sont supérieurs au budget de CHF 1'194'227.-- (+10%) et en ligne par rapport à 2018.

Cette augmentation s'explique tant par le principe de prudence, appliqué sur le budget du compte de fonctionnement, que par des recettes supérieures aux prévisions, difficilement quantifiables en fonction de leur nature économique. Les postes qui ont contribué : impôts sur les droits de mutation (+76%), gains immobiliers (+29%), fortune (+21%) et taxe foncière (+9%).

Quant à la comparaison des revenus 2019 en ligne avec les comptes de 2018, un repli de 4% aurait été constaté sans la contribution d'un versement unique de CHF 389'451.-- revenant à l'impôt sur le bénéfice net des sociétés.

2.3 Bilan

2.3.1 Financement actifs immobilisés (degré de couverture)

À la clôture de l'exercice 2019, les capitaux propres (capital, excédent, réserves) et capitaux étrangers (dettes à moyen et long terme) couvrent la totalité de l'actif immobilisé. Cet excédent correspond au fonds de roulement (FR), soit CHF 2'450'453.-- ce qui représente un degré de couverture de 1.09x sur l'actif immobilisé (cf. fonds de roulement ci-dessous). Cette marge couvre également une partie de l'actif circulant. Le complément est financé par le Besoin de Fonds de Roulement (BFR) et la Trésorerie.

rubrique	Fonds de Roulement (FR)	2019 non audité	2018	variation
	Capitaux propres + dettes MT & LT (CP)			
929	Capital & excédent	5'092'011	4'842'050	249'961
928	réserves	6'644'914	6'351'334	293'580
923	fonds spéciaux	178'142	265'357	-87'215
922	Dettes à moyen et long terme	17'454'450	17'515'000	-60'550
	CP total	29'369'517	28'973'741	395'776
	Actifs immobilisés (AI)			
912	patrimoine financier	3'809'143	3'659'486	149'657
914	patrimoine administratif	23'009'026	21'665'055	1'343'971
916	subventions et participations	42'295	42'295	0
917	financements spéciaux	58'600	24'280	34'320
	AI total	26'919'064	25'391'116	1'527'948
	Fonds de roulement (FR) s/actifs immobilisés	2'450'453	3'582'625	-1'132'172
	Trésorerie (TN)	627'030	1'841'276	-1'214'246
	Besoin en Fonds de Roulement (BFR)	1'823'423	1'741'349	82'074
	Besoin en Fonds de Roulement (BFR)	2019 non audité	2018	variation
	Actifs Circulants (AC)			
911	débiteurs	4'788'785	4'621'335	167'450
913	actifs transitoires	181'456	85'757	95'699
	AC total	4'970'241	4'707'092	263'149
	Dettes à Court Terme (DCT)			
920	créanciers	565'856	765'743	-199'887
921	emprunt court terme	1'500'000	1'000'000	500'000
925	passifs transitoires	1'080'960	1'200'000	-119'040
	DCT total	3'146'816	2'965'743	181'073
	Besoin Fonds de Roulement (BFR) s/actifs circulants	1'823'423	1'741'349	82'074
	Commentaire Fonds de Roulement	2019 non audité	2018	
2018	FR finance intégralité du BFR (FR>BFR) => activité produit Trésorerie Nette		1'841'276	
2019	FR finance intégralité du BFR (FR>BFR) => activité produit Trésorerie Nette	627'030		

2.3.2 Flux de trésorerie

				variation
rubrique	Flux Trésorerie s/ activité (méthode indirecte)	2019 non audité	MAB ⁴	BFR
	excédent	249'961		
330	amortissement financier mobilier	17'082		
331 + 332	amortissement administratif	850'000		
928	augmentation nette réserve	293'580	1'410'623	
911	augmentation (-) / diminution (+) débiteurs	-167'449		
920	augmentation (+) / diminution (-) créanciers	-199'887		
913	augmentation (-) / diminution (+) actifs transitoires	-95'699		
921	diminution (-) / augmentation (+) emprunts court terme	500'000		
925	augmentation (+) / diminution (-) passifs transitoires	-119'040		-82'075
	Flux provenant de l'activité	1'328'548	1'410'623	-82'075
	Flux Trésorerie s/ investissement			
912	augmentation (-) / diminution (+) patrimoine financier	-166'739		
914	augmentation (-) / diminution (+) patrimoine administratif	-2'193'970		
916	augmentation (-) / diminution (-) avances subventions et participations	0		
917	augmentation (-) / diminution (+) projets en cours	-34'320		
	Flux utilisé dans l'investissement	-2'395'029		
	Flux Trésorerie s/ financement			
922	diminution (-) / augmentation (+) emprunts MT et LT	-60'550		
923	diminution (-) / augmentation (+) engagements fonds spéciaux	-87'215		
	Flux provenant du financement	-147'765		
	Variation nette trésorerie 2019	-1'214'246		
910	Trésorerie début exercice	1'841'276		
910	Variation nette trésorerie	-1'214'246		
	Trésorerie fin exercice 2019	627'030		

La totalité des flux de trésorerie (activité, investissement, financement), au cours de l'exercice sous revue, a utilisé un montant de trésorerie de CHF 1'214'246.--. Cette situation correspond à la décision de ne pas avoir recours à l'emprunt lorsque le niveau de liquidité le permet. Celle-ci, en début d'exercice était de CHF 1'841'276.-- et en clôture de CHF 627'030.--. Ce solde, en fin d'année, correspond à une marge de 21 jours de trésorerie sur les charges de fonctionnement 2019 (cf. 2.2.1).

⁴ Marge d'autofinancement brut

2.3.3 Gestion de la dette

Emprunts	31.12.2019	%	31.12.2018	%	écart
Court Terme	4'500'000	24	4'000'000	22	500'000
<i>dont AISGE- CSI Le Bix</i>	<i>-3'171'800</i>	<i>-17</i>	<i>-2'805'857</i>	<i>-19</i>	<i>-365'943</i>
Moyen et Long Terme ex - CSI Le Bix	14'454'450	76	14'515'000	78	-60'550
Total emprunts	18'954'450	100	18'515'000	100	439'450
Total ex - CSI Le Bix	15'782'650	100	15'709'143	100	73'507
Court Terme 12 mois	1'500'000	10	3'000'000	19	-1'500'000
Moyen et Long Terme	14'282'650	90	12'709'143	81	1'573'207

La gestion de la dette est identique à celle de 2018. Le marché monétaire et des capitaux ont facilité une politique opportune en fonction des taux d'intérêts et des échéances des emprunts. La part des maturités à court terme représente le 24% du portefeuille tandis que celle du moyen et long terme le 76%. Ce panachage représente un taux moyen des emprunts de 0.91%, dont 10% à taux négatif de 0.243%.

Quant au niveau de l'endettement, hors CSI Le Bix, il est pratiquement inchangé (+0.47%) par rapport aux comptes 2018, suite à l'emploi de la trésorerie (cf. commentaire flux trésorerie) dégagée par l'activité pour financer les besoins d'investissement et de remboursement.

À propos du degré d'endettement, le total des emprunts (CHF 15'782'650.-- hors CSI Le Bix), par rapport aux revenus annuels (CHF 20'289'820.--), affiche un ratio d'endettement de 78% considéré comme bon, selon l'index en finance publique. Comparé au nombre d'habitants, la dette de CHF 6'767.-- s'inscrit dans le même périmètre de CHF 6'897.-- en 2002. Cela permet de dire, avec une augmentation de la population de 1.53x (2'801 vs 1'827), que la dette est restée stable.

Enfin, pour ce qui est du plafond d'endettement (hors CSI Le Bix) de CHF 25'400'000.--, le solde disponible est de CHF 7'652'136.-- en fin d'exercice 2019.

Concernant la rubrique engagements et cautionnements, le montant total a augmenté de CHF 244'545 (+4.18%), écart provenant de l'AISGE.

2.3.4 Financement Emplois et Sources des Fonds 2019

rubrique	Tableau de financement	Bilan		variations	variations	Ajustements		Tableau		Tableau	
	Actifs	2018	2019 non audité	+	-	emplois	sources	emplois	sources	emplois	sources
910	liquidités	1'841'276	627'030		1'214'246				1'214'246		39%
911	débiteurs	4'621'335	4'788'785	167'449				167'449		5%	
912	patrimoine financier	3'659'486	3'809'143	149'657		17'082		166'739		5%	
913	actifs transitoires	85'757	181'456	95'699				95'699		3%	
914	patrimoine administratif	21'665'055	23'009'026	1'343'970		850'000		2'193'970		70%	
916	subventions et participations	42'295	42'295								
917	autres dépenses à amortir	24'280	58'600	34'320				34'320		1%	
rubrique	Passifs			-	+						
920	créanciers	765'743	565'856	199'887				199'887		6%	
921	emprunts court terme	1'000'000	1'500'000		500'000				500'000		16%
922	emprunts moyen & LT	17'515'000	17'454'450	60'550				60'550		2%	
923	engagements & fonds spéciaux	265'357	178'142	87'215				87'215		3%	
925	passifs transitoires	1'200'000	1'080'960	119'040				119'040		4%	
928	réserves	6'351'334	6'644'914		293'580	293'580					
929	capital	4'487'571	4'842'050		354'479						
929	excédent	354'479	249'961			249'961					
		31'939'485	32'516'334								
	capacité d'autofinancement						17'082		1'410'623		45%
	amortissement financier (9123 & 330)						850'000				
	amortissement admn. (914 & 331)						293'580				
	fonds de réserve (928)						249'961				
	excédent (929)										
						1'410'623	1'410'623	3'124'869	3'124'869	100%	100%

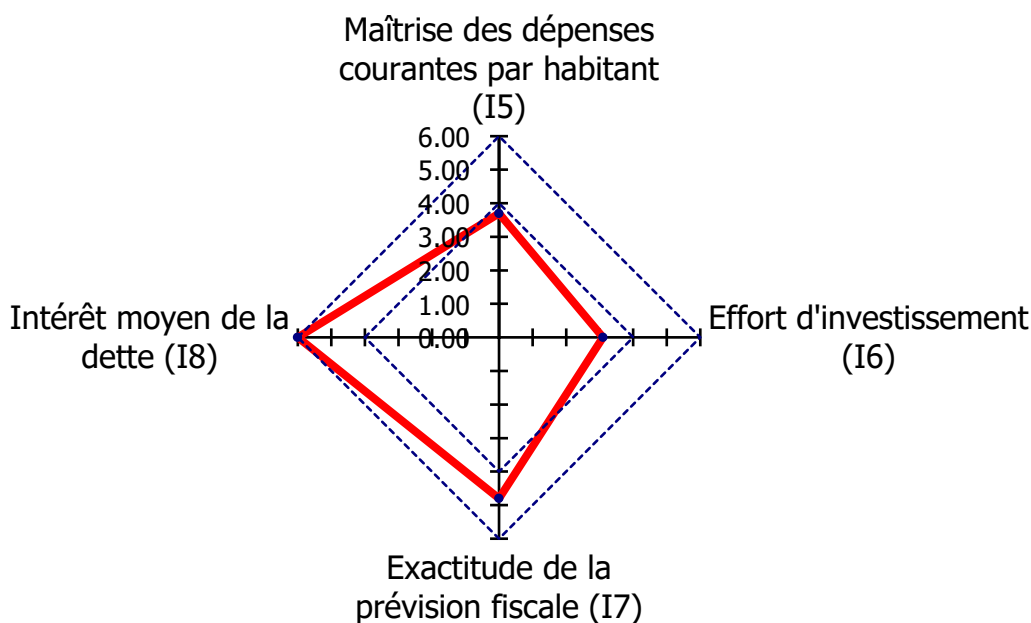
rubrique	Emplois 2019			rubrique	Sources 2019		
910	augmentation liquidités			910	diminution liquidités	1'214'246	39%
911	augmentation débiteurs	167'449	5%	911	augmentation débiteurs		
912	amortissement patrimoine financier	166'739	5%	912	diminution patrimoine financier		
913	augmentation actifs transitoires	95'699	3%	916	augmentation subventions et participations		
914	augmentatn. & amortis. patrimoine administratif	2'193'970	70%	920	augmentation créanciers		
916	augmentation subventions et participations			921	augmentation emprunt court terme	500'000	16%
917	autres dépenses à amortir	34'320	1%	922	augmentation emprunts moyen & LT		
920	créanciers	199'887	6%	923	augmentation engagement et fonds spéciaux		
921	emprunts court terme			929	capital		
922	diminution emprunts moyen & LT	60'550	2%		capacité d'autofinancement	1'410'623	45%
923	engagements & fonds spéciaux	87'215	3%				
925	diminution passifs transitoires	119'040	4%				
929	capital						
	total emplois	3'124'869	100%		total sources	3'124'869	100%

Le récapitulatif ci-dessus permet de suivre le financement des emplois et sources des fonds, par le biais de la variation des actifs et des passifs au bilan, et d'en connaître leurs destinations finales. On relève, dans une interprétation plus large des critères d'évaluation, que la marge d'autofinancement (CHF 1'410'623.--) couvre les emplois (CHF 3'124'869.--) à raison de 45%, ce qui est insuffisant (cf. chap. 2.1 excédent de revenus).

2.4 Indicateurs gestion et finance

Ci-dessous, deux graphiques (réf. Idheap) qui permettent d'évaluer la gestion et la santé financière de la commune.

Indicateurs gestion selon référence Idheap



NB: Note 1 = insuffisante et note 6 = bien maîtrisée

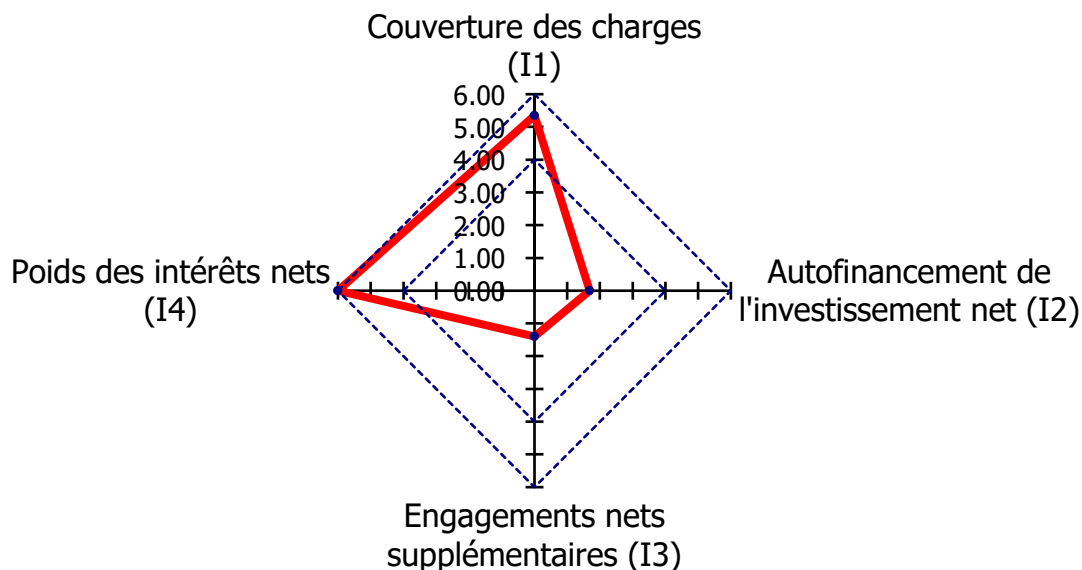
Commentaire

(I5) note 3,7/6 pts : Maîtrise des dépenses courantes par habitant y.c. charges péréquatives. Sans les charges péréquatives, les dépenses courantes, sur lesquelles la commune a une véritable emprise de gestion, sont en baisse par rapport à 2018 (-11%), (cf. 2.2.1).

(I6) note 3,1/6 pts : Effort d'investissement (moyenne investissement net sur 3 ans) sur charges fonctionnement épurées. Pour cette rubrique, la note 6 correspond à aucun investissement ce qui est pratiquement impossible par rapport au plan d'investissement communal actuel.

(I7) note 4,8/6 pts : Exactitude de la prévision fiscale. Cet indicateur mesure l'écart entre les recettes fiscales et le budget. La note obtenue correspond à une sous-estimation des recettes. L'effet conjugué des impôts sur revenus et fortune, bénéfiques nets sur sociétés et conjoncturels a contribué à cette variation hautement difficile à évaluer (cf. 2.2.2.3).

Indicateurs santé financière selon référence Idheap



NB: Note 1 = insuffisante et note 6 = bien maîtrisée

Commentaire

(I2) note 1,7/6 pts : Autofinancement de l'investissement net. La note obtenue signifie que l'autofinancement net est insuffisant pour couvrir le besoin des investissements et estime que le recours à l'emprunt est nécessaire. Dans la pratique, l'endettement communal n'a pas augmenté puisque les besoins ont été financés par la trésorerie (cf. 2.3.3).

(I3) note 1,4/6 pts : Engagements nets supplémentaires. Issu de la différence entre actifs et passifs (ex-Fonds Propres). La baisse des actifs est due à l'emploi de la trésorerie, selon politique de gestion pour contenir la dette (cf. 2.3.3).

2.5 Conclusion

L'exercice 2019 clôture avec un excédent positif de CHF 249'961.--. Ce résultat provient du compte d'exploitation.

Les charges sont en baisse de 5.22% sur les comptes 2018 dues à l'effet conjugué du non renouvellement d'amortissements supplémentaires et des taux d'intérêt sur les emprunts. Cette réduction des coûts permet d'absorber l'augmentation sur les postes Autorités et Personnel et Administratif. Quant aux revenus, ils sont en ligne avec ceux de 2018 considérés comme exceptionnels.

À propos de l'autonomie financière communale, communément mesurée par la capacité d'autofinancement, celle-ci est impactée par les charges péréquatives à la hausse. Malgré cet effet d'assèchement, des investissements (financés par la trésorerie à hauteur de CHF 1'343'000.-) ont été engagés permettant ainsi de maintenir la dette à un niveau stable par rapport à 2018.

Au regard de la qualité de la structure de bilan, la politique de gestion des liquidités est sans incidence sur les encours à court terme de la commune. Quant au compte d'exploitation, l'exercice 2019 peut être considéré comme équilibré.

Les décisions prises tout au long de l'année 2019, tant aux niveaux opérationnel que des investissements, ont permis à la commune de remplir ses multiples missions, tout en respectant une gestion réaliste et soucieuse des engagements financiers pour les générations futures.

2.6 Bourse communale

Mme Odette D'Onofrio Vuille, Cheffe de service, boursière communale, déploie son activité dans les domaines suivants (liste non exhaustive) :

- Gestion opérationnelle de la facturation et des encaissements des comptes de fonctionnement et d'investissement.
- Gestion de la masse salariale et du flux administratif.
- Gestion de la trésorerie et des emprunts.
- Gestion de la correspondance avec les Administrations et les contribuables.
- Établissement du budget avec le concours des Municipaux.
- Mise en place du plan d'investissement en fonction des dicastères.
- Établissement de la planification financière avec le collège municipal.
- Publication des comptes annuels, y compris commentaires, et bilan.
- Sur demande des Municipaux, participation aux séances de la commission des finances.
- Formation et encadrement d'un apprenti employé de commerce.
- Experte aux examens de fin d'apprentissage pour la partie entreprise.

À ses côtés, Madame Véronique Pégaitaz s'emploie toujours avec assiduité, aux charges suivantes :

- Facturation et saisie des fournisseurs.
- Suivi du contentieux et mutations diverses liées à la facturation des eaux et égouts.
- Saisie du décompte d'heures pour l'ensemble du personnel communal, pour les affectations internes et les statiques fédérales.

Enfin, Monsieur Johan Vu a terminé son apprentissage d'employé de commerce avec succès. Ses tâches ont englobé la saisie comptable, l'aide à l'agence postale et la formation auprès du secrétariat communal. L'engagement d'un nouvel apprenti est planifié pour la rentrée 2020.

Portefeuille des assurances

Swiss Risk & Care, entreprise de courtage en assurances, est en charge de la gestion du portefeuille des assurances et traite directement avec la boursière communale.

Portefeuille locatifs

Rytz et Cie SA, gérance immobilière, gère le portefeuille des appartements de la commune à notre satisfaction. Le lien avec la gestionnaire est assuré entre la Boursière communale et le Chef du service des bâtiments et déchetterie.

3 DOMAINES ET BÂTIMENTS

3.1 Forêts – Alpagnes et pâturages

Introduction

L'année 2019 inaugure un cycle différent. En effet, avec des tempêtes en Allemagne et en Italie, le marché des bois a subi une grosse pression et les prix ont chuté. Le manque d'eau a fragilisé les forêts de sapins blancs alors que le retour en force du bostryche se fait ressentir sur les épicéas. De fait, nous avons réduit nos exploitations annuelles afin d'éviter de vendre des bois à un prix trop inférieur, mais également à la demande des acheteurs. Toutefois, le 80% de nos 7'400 sv de possibilité ont été prélevés dans les 1'800 hectares que comptent les forêts communales d'Arzier-Le Muids. Concernant l'entretien de notre réseau des chemins, la Commune met sur pied un plan directeur pour bénéficier, lors des prochains travaux, de subventions fédérales. Notons encore un succès aux examens intermédiaires pour notre apprenti de 1^{ère} année.

Personnel

L'équipe du service des forêts a évolué en 2019. En effet, M. Sébastien Petit a repris la direction de l'équipe forestière sur le terrain tandis que M. Christian Brzakalla, tout en restant forestier-bûcheron, s'est vu confié d'autres tâches, principalement, pour la gestion des alpagnes. Concernant nos deux apprentis, Cyril s'est rendu pendant six mois en Valais pour y effectuer son stage obligatoire pendant que Valentin réussissait ses examens intermédiaires. Que le personnel de l'équipe forestière soit ici remercié pour son engagement auprès de nos jeunes novices.

Formation continue

2019 fût une année calme en matière de formation continue pour les forestiers. Le Centre de formation forestière ayant connu énormément de changement, peu de nouveaux cours étaient proposés. Guy Favre, garde forestier, a suivi un CAS pour gestionnaire d'entreprise, Sébastien Petit en a profité pour commencer son permis de machiniste afin de pouvoir utiliser au mieux notre véhicule « Manitou » et Christian Brzakalla a suivi une journée thématique sur l'eau dans nos alpagnes. Quant à M. Caspar, il se concentre sur son rôle de formateur et apporte son expérience aux apprentis. Il a tout de même passé son permis remorque.

Achat de matériel

L'exercice 2019 fût assez calme au niveau des investissements. Nous avons renouvelé notre parc « tronçonneuses » avec l'achat de plusieurs machines pour garantir un tournus légitime. Au vu de l'augmentation de la vente de bois de feu à des tiers, une scie à disque est venue compléter notre assortiment.

Exploitation et vente de bois

Période d'exploitation	Coupes normales (Volume en Sylves)		Coupes forcées (Volume en Sylves)		Total
	Résineux	Feuillus	Résineux	Feuillus	
Printemps 2019	376.00 sv	105.00 sv	100.00 sv	5.00 sv	586.00 sv
Automne-Hiver 2019	4'722.00 sv	438.00 sv	158.00 sv	3.00 sv	5'321.00 sv
Total	5'098.00 sv	543.00 sv	258.00 sv	8.00 sv	5'907.00 sv

Durant l'année 2019, nous avons exploité environ 20% de moins que la possibilité communale annuelle. Cette situation est principalement due à la période de sécheresse et chaude qui a favorisé la reproduction des bostryches, et au dépérissement du sapin blanc en basse altitude. Si notre patrimoine a été épargné, certaines régions, déjà touchées au printemps par de forts coups de vents, ont dû lutter contre cet insecte. Le marché des bois s'est retrouvé engorgé de bois de seconde qualité et les coupes

de bois frais de l'automne réduites à l'essentiel afin d'approvisionner les scieries selon la demande. Les prix ont drastiquement chuté principalement dans les qualités moyennes.

Nous avons favorisé les interventions dans les pâturages car celles-ci sont subventionnées et nous permettent de limiter les frais. De plus, les rendements de bois sont faibles ce qui évite de surcharger le marché de bois de masse. Nous avons fourni des épicéas pour les boîtes à vacherins Mont-d'Or et alimenté les scieries suisses en bois frais. Les « séries forestières » (zones) soit les 1, 2 et 3 ont été favorisées pour les coupes normales de l'automne. Le faible enneigement, au printemps, a favorisé des travaux importants dans la série 1 de nos forêts. Quelques chablis (arbres déracinés) ont été façonnés suite à un petit coup de vent survenu en début d'année.

La mécanisation permet de contenir les coûts (surtout dans les pâturages) mais l'exploitation manuelle reste un atout pour les terrains difficiles ou plus délicats. Nous avons, également, profité de la belle saison pour traiter quelques surfaces en soins culturaux. C'est ainsi près de trente hectares qui ont été éclaircis et qui ont, également, bénéficié en partie des subventions. L'exercice 2019 étant le dernier de la période de subventionnement cantonal ; le volume des subventions versées a augmenté car nous avons « bouclé » plusieurs projets en attente.

Quatre entreprises ont été mandatées pour réaliser des coupes en automne. La commune a livré environ 200 stères de bois vert et sec à ses citoyens soit en bois long, soit en ballots ou encore en bûches. Ce secteur est en légère augmentation mais reste marginal. Deux autres acheteurs se partagent les surplus de bois de feu. Les bois d'industrie résineux s'en sont allés chez Swiss Krono près de Lucerne pour la fabrication de panneaux style MDF. Cela représente, tout de même, près de 600 m³. C'est, par contre, un peu plus compliqué avec les bois destinés à la fabrication de plaquettes forestières. En effet, notre chauffage à plaquettes ne garantit pas une consommation régulière tandis que l'ACP de Trélex demande principalement du bois feuillu ce qui est un handicap pour notre Commune. Des solutions sont en cours avec ce dernier partenaire.

Entretien des chemins forestiers

Ce fut une année plus sage pour les travaux d'entretien sur les chemins forestiers. Terrasab SA a œuvré à la réfection d'une partie du chemin de Combe au Roc avec du gravier concassé et l'entreprise CBF de Montricher a refait le chemin du Molard avec la participation de Pittet-Chatelan SA pour le gravillonnage. Notre équipe forestière participe à ces travaux en fabricant les renvois d'eau avec du bois de la Commune. L'entretien courant du réseau communal n'a pas été négligé, c'est nos forestiers-bûcherons qui ont assuré cette tâche. Plusieurs tronçons ont eu droit à un passage de l'épareuse mécanique. La route des Montagnes a été dégagée avec une grosse exploitation sur le bas du tracé.

Nous ne négligeons pas notre patrimoine mais nous travaillons avec le bureau BBHN dans le cadre d'un plan directeur des routes et chemins forestiers et agricoles afin de pouvoir bénéficier du soutien de la Confédération. En effet, les AF et l'OFEV distribuent une manne financière seulement aux propriétaires bénéficiant d'un tel document. Cet ouvrage devra nous permettre d'avoir une ligne de conduite pour l'entretien de notre réseau routier pour les dix prochaines années.

Couvert à plaquettes

La consommation en plaquettes forestières a diminué. Une météo clémente durant l'année 2019 en fut un élément déterminant. Alors que le chauffage du CCS n'est pas un consommateur régulier, nous espérons que le futur collègue du Muids soit un exemple pour valoriser notre bois de chauffage! Nous avons dû écouler notre bois de déchetage sur des autres marchés à des prix bas. Notre équipe s'est, également, attelée à la réfection des parois en rondins du couvert avec du sapin blanc de notre Commune !

Travaux pour tiers, particuliers

Notre équipe forestière a effectué quelques petits travaux sur des propriétés privées de la commune d'Arzier-Le Muids. Malgré cela, afin de ne pas faire concurrence aux entreprises privées, nous avons réduits ces travaux au strict minimum pour nous concentrer sur l'entretien de patrimoine forestier

communal. Ces activités sont, généralement, liées à d'autres travaux communaux (mise en conformité du séparatif).

Travaux pour tiers, collectivités publiques

En plus des travaux traditionnels pour les forêts cantonales d'Oujon et du Fiay, notre service forestier a reçu le mandat pour faucher différentes zones du Marais Rouge afin de favoriser la biodiversité. Ces travaux sont pilotés et subventionnés par la section Biodiversité et paysages de la DGE. Nous avons, également, été mandaté pour l'entretien périodique le long de la ligne du NStCM.

Autres travaux

Comme à l'accoutumée, le service forestier fournit quelques prestations pour les autres services de la commune. En 2019, notre personnel a participé activement au déneigement. La fabrication de tables et bancs pour les espaces verts et l'aide à la préparation des différentes manifestations communales permirent à l'équipe communale de diversifier ses travaux. Les bûcherons gèrent aussi, les branches de sapins ainsi que les sapins de Noël et leur distribution, sans oublier le célèbre vin chaud du Noël villageois.

Clôtures

Concernant l'entretien des clôtures autour de nos pâturages communaux, nous avons découvert quelques surprises durant le printemps, principalement avec de la casse dans les piquets en bois dû à la neige. Suite à des coupes d'arbres durant l'hiver, certains tracés ont été remis à neuf en fils lisses. Nous avons, également, changé quelques « clies » en métal, ceci afin de garantir un confort pour les usagers (VTT, piétons, cavaliers, etc...) et surtout optimiser la sécurité pour nos amodiataires. Toutefois, le montage et le démontage de ces clôtures prennent du temps et ceci au détriment de l'exploitation forestière proprement dite mais nous offre une diversité d'activité bienvenue et apprécié par le personnel.

Murets en pierres sèches

L'entreprise Raymond Dubugnon de Gimel a œuvré sur mandat de la commune. Ainsi, plus d'une centaine de mètres ont repris de la couleur sur le pâturage de la Grande Enne. Pendant ce temps, M. Jeanneaux, mûretier indépendant, a assuré un suivi efficace de certains tronçons en réparant quelques brèches. L'aide financière accordée par le Fond Suisse du Paysage et gérée par le PNRJV paraît assez minime mais c'est tout de même une contribution intéressante.

Entretien des chalets

Après un départ chaotique avec le toit du Mont-Roux en 2018, nous avons pu terminer les travaux de toiture sur ce chalet. La charpente d'origine n'a subi que peu de modifications, hormis la partie porcherie tandis que la tôle a été complètement changée sur l'ensemble. Le bois remplacé provient essentiellement de nos forêts communales. Nous devons encore poser une plateforme pour l'entretien de la cheminée et finir les travaux d'assainissement des eaux usées. Le PDRA⁵ dont on parle depuis plusieurs années est dans une période creuse. Cependant, notre nouveau plan directeur (en cours d'élaboration) pour les chemins sera complété avec un chapitre concernant les infrastructures telles que chalets d'alpage et réseau d'eau (pour le bétail). Ce document, demandé par les AF permettra de bénéficier de subventions pour la mise en place de réfection et de création de nouveaux points d'eau.

Conclusion

2019 représenta une année régulière pour nos forêts communales mais il faut rester vigilant. En effet, la météo assez sèche, très favorable à l'entretien du capital forestier, nous laisse entrevoir une augmentation des épicéas bostrychés et des arbres affaiblis en 2020.

⁵ Projets de développement régional agricole

Continuons l'exploitation de notre patrimoine pour garantir la stabilité de nos végétaux, la qualité de filtration de nos forêts et le dynamisme biologique de nos peuplements. Nous pourrions ainsi transmettre à nos descendants une richesse en bonne santé. Il faut, toutefois, faire attention car les forêts d'Arzier-Le Muids vieillissent et il faut absolument garder une politique saine afin de rajeunir au maximum cette fortune.

Notre équipe forestière communale n'a pas subi de changements cette dernière année, nous pouvons ainsi travailler dans la continuité pour l'avenir.

A souligner encore le point sensible des finances. Nous nous efforçons chaque saison d'optimiser au mieux les recettes par rapport aux dépenses et surtout d'utiliser les subventions fédérales et cantonales à bon escient. Nous profitons également de signaler que l'attribution des coupes à des entreprises mécanisées favorise la maîtrise des coûts et augmente les produits car nous restons maîtres de nos ventes de bois. Cependant, le maintien d'une équipe forestière manuelle est indispensable à la formation de nouveaux professionnels de la forêt ainsi que pour la réactivité dont elle fait preuve.

Pour terminer, il est nécessaire de rappeler que notre patrimoine fournit un excellent matériau de construction noble, renouvelable et local. Il est donc primordial de le valoriser tant que possible dans toutes nos futures constructions communales !

Le BOIS SUISSE, un choix NATUREL



3.2 Bâtiments communaux

En bref

D'une manière générale, les entretiens périodiques propres à chaque bâtiment constituent les principales dépenses sur nos comptes. Durant l'année 2019, la Municipalité a déposé deux préavis. Le premier, n° 06-2019, concerne la réfection de la toiture du bâtiment sis chemin Pré-Morlot 1 (Bâticom). Quant au deuxième, n° 07-2019, il concerne la réfection du parquet de la salle polyvalente du Centre communal et scolaire (CCS).

Bâtiment de l'administration

Le bâtiment de l'administration a subi quelques travaux durant l'année 2019. Tout d'abord, la salle du Conseil a été équipée de panneaux acoustiques, permettant de rendre plus agréable l'utilisation de cette salle par de grands groupes. D'autre part, le défibrillateur existant a été remplacé par un modèle plus performant, qui a été mis à l'extérieur du bâtiment, permettant une utilisation par tous et à n'importe quel moment. Quant à l'ancien, il a été installé à la rue de l'Ancienne Poste 8 à Le Muids, dans un autre bâtiment propriété de la Commune.

Bâtiment Pré-Morlot 1 (Bâticom)

Dans notre précédent rapport, nous vous annonçons qu'en application du concept énergétique, et après avoir procédé à une étude thermographique complète du bâtiment, des travaux de toiture s'avéraient nécessaires. Dès lors, la Municipalité a déposé un préavis, n° 06-2019, afin de procéder à ces travaux durant cet exercice. Les travaux ont été réalisés entre le mois de septembre et d'octobre.

Auberge communale

Au-delà des travaux courant d'entretien, la Municipalité a mandaté une entreprise afin de procéder à un rafraîchissement de la peinture pour un montant de CHF 6'225.--.

CCM

Durant cette dernière année, nous avons procédé à divers travaux au CCM, notamment au remplacement du sèche-linge, pour un montant de CHF 2'190.--. La peinture des combles et des communs a également été faite pour un montant de CHF 4'351.10 et la pose d'un filet de protection pour la place de jeu (filet pour ballons) a également été posé pour un montant de CHF 3'751.55.

CCS

Plusieurs travaux ont été entrepris dans le CCS durant l'année 2019. Tout d'abord le remplacement du parquet de la salle polyvalente, suite au préavis n° 07-2019, puis quelques travaux d'étanchéité de la toiture, pour un montant de CHF 12'190.35. Un rapport sur l'état de la toiture a été commandé en 2019 pour la somme de CHF 4'250.-- et arrive à la conclusion qu'en raison d'une usure importante de la couverture, un remplacement intégral de celle-ci doit être envisagé à court terme. Une couverture partielle serait cependant possible, dans le cas d'un projet de mini-réseau (installation de panneaux photovoltaïques) proposé par la Romande Energie pour le quartier de la Caroline. Pour terminer, un support sur la scène, servant à suspendre les accessoires dans le cadre de représentations, a été créé pour CHF 3'000.--.

Église

Suite à de forts vents, le coq du Clocher de l'église d'Arzier est tombé. Ce sinistre a été pris en charge par l'assurance. Le remplacement du coq a coûté CHF 3'975.-- et a nécessité l'intervention d'une entreprise avec un camion nacelle.

4 TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

4.1 Urbanisme et aménagement du territoire

Comme nous vous en informions l'an passé, l'aménagement du territoire est un sujet d'actualité, particulièrement pour les communes qui sont, comme la nôtre, dans l'obligation de redimensionner leurs zones à bâtir.

Durant l'année écoulée, nous avons axé nos efforts sur la révision du plan d'affectation. Nous avons très vite constaté qu'il était très compliqué de concilier la révision du plan d'affectation avec les dossiers de demande de permis qui continuaient à nous parvenir. Dès lors, la Municipalité a décidé, au mois de mai 2019, d'appliquer une zone réservée sur le territoire communal ayant pour but de geler temporairement la constructibilité de la zone à bâtir communale, permettant ainsi à la Municipalité de travailler de manière plus sereine à la révision du plan d'affectation.

Cette zone réservée communale a été soumise à l'enquête publique du mois de juin au mois de juillet. Lors de cette consultation, 11 oppositions ont été déposées. Comme le prévoit le droit cantonal, la Municipalité a reçu chaque opposant pour une séance de conciliation, ceci avant de présenter un préavis au Conseil communal. La dernière séance de conciliation ayant eu lieu en novembre dernier, il n'a pas été possible de présenter le préavis sur l'exercice 2019.

Quant au travail de révision du plan d'affectation, la Municipalité a avancé en parallèle sur ce dossier afin de réduire au maximum les effets de la zone réservée communale. Plusieurs séances de travail ont été nécessaires et la Commission d'urbanisme de votre Conseil a été intégrée à plusieurs reprises lors des séances de réflexions et de discussions. À la fin de l'année 2019, nous étions à bout touchant sur l'ensemble des documents, et avons pu les transmettre au Canton début 2020.

À titre d'information, les prochaines étapes prévues sont la tenue de séances avec certains services du Canton dans la phase préliminaire. Puis, après avoir apporté les modifications requises lors des premières rencontres, l'ensemble des documents seront à nouveau adressés au Canton pour un examen préalable, qui concernera, cette fois, l'ensemble des services de l'État. Au terme de cet examen préalable, et en fonction de la conclusion de ce dernier, la Municipalité pourra alors déposer les documents pour enquête publique.

4.2 Police des constructions

Malgré la zone réservée susmentionnée, qui a déployé ses effets dès le premier jour d'enquête, soit le 26 juin dernier, la charge de travail de la police des constructions est restée relativement élevée.

En effet, ce n'est pas moins de 89 permis de construire ou autorisations qui ont été délivrés durant l'année. Nous rappelons ici que certains dossiers n'aboutissent pas mais sont tout de même étudiés par l'administration et nécessitent donc également du temps et des ressources. Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif détaillé du nombre de dossiers déposés pour étude, ainsi que le nombre des permis délivrés durant l'année 2019.

Autorisation municipale	39
Dispensés d'enquête publique (art. 72d RLATC)	18
Enquête publique	45
Hors zone à bâtir	5
Total	107

Demandes de permis de construire déposées pour étude

Autorisation municipale	38
Dispensés d'enquête publique (art. 72d RLATC)	17
Enquête publique (dont 3 sur parcelle vierge et 3 démolitions et reconstructions)	31
Hors zone à bâtir	3
Total	89

Permis de construire ou autorisation délivré(e)s

Comme nous l'avions mentionné dans notre rapport de 2017 déjà, les enquêtes publiques génèrent de plus en plus d'interventions de tiers (oppositions, observations, etc.). Il reste fréquent que, lorsque la Municipalité décide de lever des oppositions et de délivrer un permis de construire, un recours soit interjeté, engageant ainsi une procédure judiciaire.

Nous soulignons que toutes les demandes de permis de construire font l'objet d'une vérification afin de s'assurer que le projet est conforme aux règlements communaux, ainsi qu'au règlement de la zone réservée. Si cela ne devait pas être le cas, le projet est alors modifié ou refusé. À titre d'information, la Municipalité a refusé 17 dossiers qui contrevenaient au règlement sur la zone réservée communale.

Pour terminer, l'organisation de la police des constructions est en constante amélioration depuis que plus d'un an. À cet effet, l'ensemble des processus de travail sont revus et, si nécessaire, modifiés afin d'augmenter tant que possible l'efficacité dans le traitement des dossiers.

4.3 Routes

Entretien des routes communales et chemins communaux

La réfection du chemin des Pins, prévue en 2018, a été repoussée en 2019. Le projet étudié par le bureau BS&R SCHENK n'a pas été validé par la Municipalité. Le projet doit être révisé et représenté.

Entretien de la route cantonale RC 25

L'étude du dossier pour la pose du phonoabsorbant sur le tronçon de la RC 25 entre la gare d'Arzier et le chemin des Sendys a pris du retard. Le préavis sera présenté au conseil communal en 2020 et les travaux seront probablement réalisés en juillet 2020, si le préavis est accepté.

Passage à niveau de Le Muids

Le NStCM doit réaliser d'important travaux de mise aux normes du passage à niveau de Le Muids. La courbure de la route cantonale sera retravaillée en amont et en aval du passage afin que celui-ci soit plus confortable. Pour cela, la canalisation longeant la route cantonale devra être déplacée à la charge de la Commune. Toutes ces études ont pris un temps conséquent, raison pour laquelle les travaux seront probablement réalisés en 2020.

Sentiers pédestres

Nous n'avons pas créé de nouveaux sentiers pédestres cette année, par contre nous avons coulé du béton maigre sur les parties les plus pentues des sentiers de la Colonie, du Stand et de la gare de Le Muids. Ce procédé permet de pérenniser le revêtement et d'éviter des détériorations trop rapides, dues notamment aux conditions météorologiques. Nous prévoyons pour 2020 la pose de mains courantes sur les sentiers de la Prise et des Clyettes.

Dégâts hivernaux

Nous avons eu pour l'hiver 2018-2019 peu de dégâts hivernaux. Il s'agit principalement de bordures en béton cassées, de cercles de chambre de visite fissurés et de cunettes cassées.

Signalisations routières aériennes

Nous avons constaté un sérieux problème avec la signalisation routière installée sur notre territoire communal. En effet, une grande partie des panneaux installés ne sont pas réglementaires, ou ont été installés sans consultation de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), donc sans autorisation. Cela a pour conséquence que ces panneaux doivent être retirés ou validés par une procédure de publication. À cet effet, nous avons demandé, et reçu de la DGMR, l'inventaire des panneaux officiels, un gros travail d'assainissement est prévu pour 2020 afin de régulariser la situation.

Signalisations routières - piquets à neige

Nous avons installé, cette année, environ 1'500 piquets à neige pour signaler les ouvrages et les bordures de route. Seulement 20 piquets à neige en plastique ont été cassés. Pour renouveler notre stock, nous en avons commandé une centaine.

Signalisations routières - candélabres

Nous avons eu cette année un seul dégât sur un candélabre, qui a été détruit. La personne s'est annoncée et l'ensemble des réparations a été pris en charge par l'assurance de l'automobiliste. D'autre part, nous avons dû signaler à la Romande Energie cinq candélabres défectueux. La remise en état étant comprise dans le contrat de prestations, cela n'a engendré aucun frais supplémentaire pour la Commune.

Pour terminer, nous avons participé le 26 septembre au projet d'extinction de l'éclairage public « la nuit est belle ». Projet visant à sensibiliser contre la pollution lumineuse. Afin de garantir la sécurité des usagers, et conformément aux directives cantonales, nous avons maintenu un éclairage aux passages piétons sur la route cantonale. Pour ce faire, l'achat, et l'installation, des 12 lampes solaires a été nécessaire pour les six passages piétons et a coûté CHF 2'508.--.

Balayage mécanique

Comme les années précédentes, le balayage de nos bordures de routes et de nos trottoirs avec l'engin multitâches Nilfisk répond pleinement à nos besoins.

Radar didactique

Le radar didactique a été installé à plusieurs reprises cette année. Nous installons généralement l'appareil à la rentrée des vacances scolaires, afin de sensibiliser les automobilistes. Les données sont lues mais ne sont pas sauvegardées.

Projets à venir

Un plan directeur d'entretien des routes communales a été créé cette année, ce plan prévoit un entretien échelonné des routes jusqu'en 2024. Il ressort principalement dudit plan la nécessité de réaliser les travaux suivants :

- Gravillonnage du chemin du Montant 1'750 m²
- Gravillonnage de la Vy de Begnins 1'050 m²
- Gravillonnage du chemin du Tunnel 1'150 m²
- Gravillonnage du chemin du Champ des Bois 1'850 m²

4.4 Espaces verts

Place de jeux

Cette année, nous avons fait poser du bitume caoutchouteux sous les surfaces de jeux du Relais des Mômes, ceci à l'entière satisfaction des usagers.

Quant aux places de jeux d'Arzier et de Le Muids, les copeaux ont été changés, les pelouses ont été partiellement refaites et les balançoires ont également été changées.

Mobilier urbain

Pour ce qui a trait au mobilier urbain, nous avons procédé au remplacement de 3 tables et de 6 bancs sur le domaine public, à savoir :

- Une table et un banc au Bochet ;
- Une table à la place du village de Le Muids ;
- Un banc au cimetière d'Arzier ;
- Quatre bancs dans la cour du CCS ;
- Une table au chemin Magnin.

Nous avons également remplacé une poubelle et installé une poubelle supplémentaire au chemin Prés-du-Marguiller.

Machine à vapeur

Depuis cette année, nous disposons, en copropriété avec les communes de Genolier et Givrins, d'une machine à vapeur sèche pour le traitement (désherbage) des bordures des routes, des trottoirs et des cimetières. L'engin a été utilisé pendant 43 jours au total, dont 14 jours par la Commune d'Arzier-Le Muids.

Tailles des arbres communaux

Cette année, huit gros arbres communaux ont été taillés, il s'agit :

- du tilleul situé au chemin de la Rencontre – chemin de l'Église ;
- du tilleul et du frêne du CCM ;
- des trois tilleuls du parking des Clyettes ;
- du tilleul du virage du Stand ;
- du saule situé en bordure de la place de jeux du Muids.

Quant au séquoia du cimetière d'Arzier, il crée toujours d'importants problèmes. À savoir la déformation du sol par ses racines, créant des dégâts sur les tombes les plus proches. Sans oublier le risque lié aux chutes de branches qui peuvent blesser les visiteurs et casser les aménagements funéraires. Une taille de toilettage sera réalisée avant les travaux d'installation du columbarium, prévu en 2020.

4.5 Cimetières

Nous avons eu 2 décès durant l'année 2019. Ces deux personnes ont été incinérées et les cendres ont été déposées dans le jardin du souvenir de Le Muids.

D'autre part, des fissures du mur d'enceinte du cimetière d'Arzier ont été découvertes. Ces dernières sont imputables aux racines d'un arbre de la parcelle voisine. Des discussions ont été menées avec les propriétaires concernés et l'arbre a été abattu. Le mur pouvant rester dans cet état quelques années, des travaux ne sont pas encore prévus.

Projet à venir

Le préavis 15/2019 destiné à l'assainissement du cimetière d'Arzier et à la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir a été validé par le conseil communal le 23 septembre dernier. L'assainissement est prévu pour mi-mai et les travaux d'aménagement pour juin 2020.

4.6 Traitement des déchets

Déchetterie

Cet exercice n'a pas connu de grand changement à la déchetterie communale, à l'exception du changement du moteur de la pelle Volvo EW 160, suite à de gros problèmes mécaniques. Le coût de ce changement s'élève à CHF 12'872.40.

Pour ce qui concerne la gestion des déchets, les tonnages et quantités recueillis sont les suivants :

Descriptif	2019			2018		
	Montant hors TVA (HTVA)	To	Charges	Revenus	To	Charges
Ordures ménagères / Rétrocession	347.110	CHF 160'552.23	CHF 123'550.32	325.240	CHF 160'105.99	CHF 111'336.16
Carton	52.610	CHF 8'506.20	CHF 2'451.10	55.820	CHF 9'878.81	CHF 1'734.20
Papier	100.220	CHF 3'200.00	CHF 3'805.04	106.130	CHF 3'600.00	CHF 4'830.45
Verre	148.010	CHF 5'739.07	CHF 7'762.85	122.090	CHF 3'621.66	CHF 7'581.75
Ferraille	52.270	CHF 3'204.70	CHF -	47.530	CHF 2'806.72	CHF -
Déchets encombrants	56.320	CHF 14'522.93	CHF -	46.740	CHF 12'673.89	CHF -
Déchets compostables	288.700	CHF 35'863.70	CHF -	276.000	CHF 34'982.93	CHF -
Bois traité	100.930	CHF 18'290.15	CHF -	99.280	CHF 18'379.14	CHF -
Appareils électroniques et électroménager / Rétrocession	6.420	CHF -	CHF 2'308.48	5.900	CHF -	CHF 967.60
Déchets organiques méthanisables	34.100	CHF 12'770.01	CHF -	32.570	CHF 12'977.06	CHF -
Déchets spéciaux ménagers (Répartition s/nbre habitants)	4.366	CHF 6'555.25	CHF -	4.434	CHF 6'593.70	CHF -
Déchets inertes	161.500	CHF 15'625.90	CHF -	198.470	CHF 19'171.50	CHF -
Huiles et matières grasses	1.676	CHF 529.10	CHF -	0.000	CHF -	CHF -
PET	7.390	CHF -	CHF -	8.010	CHF -	CHF -
Textiles	17.256	CHF -	CHF -	16.556	CHF -	CHF -
Divers (PE Lait, sagex, cd, flacons)	4.394	CHF 4'320.00	CHF -	4.576	CHF 3'600.00	CHF -
Totaux	1'383.272	CHF 289'679.24	CHF 139'877.79	1'349.346	CHF 288'391.40	CHF 126'450.16

Statistique des déchets

Comme les années précédentes, le tableau ci-dessus résume les charges et les revenus pour chaque type de déchets. Il est nécessaire de souligner que les chiffres présentés ci-dessus ne suffisent pas à calculer le taux de couverture des comptes « déchets » (451 et 452). En effet, des données supplémentaires sont nécessaires afin de pouvoir calculer ce taux. À titre d'information, le taux de couverture de ce compte est de 91.05 % pour 2019, contre 85.12 % pour 2018. Soit une amélioration de 5.93 %, due principalement à une augmentation de la rétrocession sur les sacs taxés, ainsi que la facturation de la taxe forfaitaire.

4.7 Assainissement – Réseau d’égouts

Chantiers EU, EC et ESP.

Le chantier « Prés-du-Marguiller/Prés-de-la-Forge », préavis 06/2017, qui prévoit le changement des canalisations d’eau sous-pression et la mise en séparatif de l’évacuation des eaux claires et des eaux usées dans ces quartiers a commencé le 16 octobre 2017 et s’est terminé le 20 décembre 2019.

Le chantier « des Granges », préavis 14/2018, qui prévoit le changement des canalisations d’eau sous-pression et la mise en séparatif de l’évacuation des eaux claires et des eaux usées dans le quartier, accepté par le Conseil communal le 8 octobre 2018, a débuté le 10 juin et s’est terminé le 18 novembre 2019.

Les projets à venir au service des eaux

La Commune a mandaté à la fin du printemps 2019, le bureau d’étude MIAZ&WEISSER pour l’assainissement des canalisations des eaux usées et des eaux claires ainsi que le bouclage de l’eau sous pression des quartiers de la Prise et des Bossons Audry.

Afin d’établir un rapport complet et préparer le préavis nécessaire, un contrôle des canalisations par un passage caméra dans les canalisations a été réalisé. Les premières démarches auprès de l’association ASPRISE⁶ et des propriétaires les plus impactés ont également été faites. Le design est en cours de réalisation. La présentation publique du projet aux riverains est prévue pour le 12 février 2020. Ensuite le préavis sera présenté au Conseil communal. Si le conseil communal valide ce projet et qu’il n’y a pas d’opposition, celui-ci pourrait débuter en août 2020 et durera environ deux ans et demi.

Pour terminer, les orages violents de ces dernières années et le risque d’inondation des voies du NStCM et du village de Genolier lié à une crue importante et subite du ruisseau « La Joy », font que le projet de bassin de rétention de 2007 est à nouveau d’actualité. Les premiers résultats de cette étude ont démontré qu’une zone inondable serait plus performante et moins chère. Une présentation du projet a été faite le 19 décembre au propriétaire et à l’exploitant. Une prise de position de la part du propriétaire est attendue pour fin février 2020.

⁶ Association des habitants du ch. privé de la Prise

5 FORMATION, JEUNESSE, CULTURE ET ÉGLISES

5.1 Écoles

Introduction

Au 31 décembre 2019, l'Établissement Primaire et Secondaire de Genolier et Environs (EPSGE) compte plus d'une centaine d'enseignants pour 1'172 élèves (Primaire et Secondaire) répartis sur les cinq communes soit une trentaine d'élèves de plus qu'en 2018.

Association intercommunale - AISGE

En 2019, quatre préavis ont été soumis aux membres du Conseil Intercommunal par le CODIR tous acceptés :

01/2019 : Comptes 2018 et Rapport de gestion 2018

02/2019 : Intention d'achat de systèmes interactifs pour 15 classes

03/2019 : Crédit d'étude pour l'agrandissement du secrétariat à Genolier

04/2019 : Budget 2020

Rappelons que l'AISGE est propriétaire des collèges « L'Oujon » et « Le Cordex » à Genolier (depuis 2011), ainsi que du bâtiment de l'enfance à Trélex (depuis 2016) ; les autres bâtiments scolaires et parascolaires sont loués. L'association intercommunale a salarié, à des taux variables, 20 personnes en 2019 en charge de l'administration, de la comptabilité et des accompagnants pour le péditrain. Dès la rentrée scolaire 2019, les cantines scolaires de Genolier, Givrins, Trélex et St-Cergue sont passées sous la responsabilité des UAPE et sont donc sorties de l'AISGE.

École primaire

Le nombre d'élèves de 1P à 6P scolarisés au CCS à Arzier est de 175 élèves en 2019, soit environ 10 de plus que l'année précédente. Depuis quelques années, le nombre de classes disponibles au CCS n'est pas suffisant pour accueillir tous ces enfants répartis dans 9 classes, raison pour laquelle les deux "portakabins" ont dû être changés et agrandis pour répondre aux normes de sécurité et d'hygiène.

Notre commune n'est pas la seule à constater un « trop plein » d'élèves : c'est en particulier le cas pour la commune de St-Cergue qui a dû ouvrir en urgence plusieurs classes provisoires en attendant la mise en service de sa nouvelle école, qui risque fort d'être trop petite dès son entrée en fonction.

École secondaire

En 2019, l'Établissement Primaire et Secondaire de Genolier et Environs (EPSGE) compte 522 étudiants de la 7P à la 11S (dont 179 venant de la commune d'Arzier-Le Muids) répartis en 30 classes à Genolier et venant des 5 communes.

Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement est composé de vingt membres issus à parts égales des personnes mentionnées à l'art.31 de la LEO, ainsi qu'à l'article premier du règlement du Conseil d'établissement de l'AISGE :

- Les cinq municipaux des écoles de l'AISGE ;
- Cinq parents d'élèves élus par l'ensemble des parents d'élèves ;
- Cinq représentants professionnels actifs, proposés par leurs pairs ou à la demande de l'école et des communes ;
- Cinq représentants de l'EPSGE désignés selon les modalités fixées par le Département.

Le Conseil d'établissement concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale. Il permet l'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves. À ce titre, il travaille depuis 2 ans à l'inclusion des représentants des élèves dans ses travaux.

Transports scolaires

Dans la mesure du possible, les enfants se rendent à pied à l'école lorsque le bâtiment se trouve dans leur village d'habitation. Dans les autres cas, des transports en commun sont mis en place par l'AISGE, principalement par le train NStCM, transport sûr et écologique, mais qui oblige l'école et l'AISGE à se régler sur ses horaires. De plus, la suppression de contrôleurs dans les wagons, a obligé l'AISGE à engager un certain nombre d'accompagnateurs pour encadrer les élèves.

En 2019, l'AISGE exploite quatre lignes de péditrain, dont deux sur la commune d'Arzier-Le Muids (Le Muids -> Arzier et St-Cergue -> La Chèvrerie -> Arzier) utilisées par une vingtaine d'enfants en tout.

Conclusion

La situation critique décrite dans le rapport de gestion 2018 concernant le manque de place chronique au sein de nos établissements scolaires reste malheureusement de plus en plus d'actualité. La qualité d'enseignement fournie à nos enfants s'en ressent et les effets de la promiscuité, de plus en plus marquée, commencent à se constater, en particulier par les très nombreux cas de déprédation et de vandalisme constatés dans les bâtiments de Genolier.

5.2 Bibliothèque communale

Mesdames Menoud et Vietti ont proposé, comme chaque année, des contes de saisons (Pâques, été, automne, nuit du conte et fenêtre de l'Avent).

Les contes de la Saint-Valentin se sont bien déroulés malgré la fréquentation moindre. Il a été décidé de ne plus reconduire cet évènement, eu égard à la faible fréquentation de ce dernier. Quant à la nuit du conte, cette dernière a toujours une belle cote de popularité, sans oublier la traditionnelle fenêtre de l'Avent.

2019 en chiffres :

- 27 inscriptions, dont 11 adultes et 16 jeunes pour un montant de CHF 270.-- d'inscriptions et CHF 270.-- de cotisations
- 95 renouvellements de cotisations pour un montant de CHF 950.--
- 8 amendes pour un montant de CHF 106.--
- 7501 documents sortis soit 9.75% de moins qu'en 2018
 - dont 1222 prêts aux écoles, soit -20% par rapport à 2018
 - dont 6279 prêts au public, soit -7.4% par rapport à 2018
- En 2019, 266 nouveaux livres ont été équipés et catalogués.
- Le coût des nouvelles acquisitions est de CHF 6'196.67

Mesdames Menoud et Vietti restent attentives aux sorties littéraires ainsi qu'aux suggestions et demandes des lecteurs.

5.3 Cantine scolaire communale

La cantine scolaire communale, ouverte par la Municipalité depuis rentrée scolaire 2018, est gérée par Madame Hauser, responsable, accompagnée par Madame Djordjevic Acalovic.

Après avoir effectué une première année scolaire avec une petite trentaine d'enfant inscrits, nous avons pu entamer cette deuxième année avec 54 inscriptions sur la semaine. Six enfants ne sont inscrits que pour des dépannages occasionnels et nous recevons régulièrement 48 enfants sur la semaine avec une moyenne de 27 enfants par jour. Nous pouvons expliquer cette augmentation par le fait que « Le Relais des Mômes » est saturé et la décision a été prise, dans le courant de l'été dernier, de mettre tous les 5P et 6P nécessitant un accueil de midi au restaurant scolaire même si ces enfants ont besoin d'une surveillance avant ou après l'école, afin de décharger cette structure.

Au vu de l'augmentation de la fréquentation, le personnel encadrant dispose d'un peu moins de temps libre avec les enfants que l'an dernier. Cependant, Mesdames Hauser et Djordjevic Acalovic proposent toujours des occupations aux enfants soit avec des jeux, des bricolages, de la danse, de la lecture ou des coloriages. Le stock de jeux a été sensiblement agrandi avec des Kapla, un train en bois, divers jeux de société ainsi qu'un babyfoot que nous avons acquis à bas prix dans les divers trocs de la région, ou grâce à la récupération, par le biais notamment des dons de parents ou de connaissances. L'abonnement à la ludothèque a lui aussi été renouvelé, ce qui permet d'avoir de la variété au niveau des jeux proposés.

D'autre part, nous avons la chance d'avoir un traiteur de la région qui nous livre des menus de qualité et diversifiés, et qui cuisine des mets pour les enfants avec des particularités, intolérances ou allergies alimentaires.

Mesdames Hauser et Djordjevic Acalovic profitent également du temps de repas, pour faire passer des petits messages éducatifs sur le plan alimentaire, à savoir ce qui est bon ou pas pour la santé et comment se préparer une jolie assiette colorée. C'est aussi important de réexpliquer aux enfants les règles de vie en société.

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Police

Collaboration avec la gendarmerie vaudoise

Une excellente collaboration avec la gendarmerie vaudoise est à souligner. Celle-ci patrouille régulièrement sur notre territoire ; par ailleurs le concept de poste de gendarmerie mobile a été maintenu. C'est ainsi qu'un fourgon mobile stationne un matin par mois sur notre commune, alternativement une fois à Le Muids et le mois d'après à Arzier avec les objectifs suivants :

- Entretien des liens de proximité avec les citoyens
- Échanger avec les habitants des communes visitées afin d'en identifier les problèmes et incivilités
- Renforcer la visibilité policière par une présence marquée sur le terrain
- Permettre aux citoyens d'établir divers documents, allant du formulaire « objets trouvés/perdus » au dépôt d'une plainte pénale.

Cette proximité est positivement ressentie par la population.

Manifestations et demandes d'autorisation

Les organisateurs de manifestations ont l'obligation d'annoncer leurs intentions auprès de la Municipalité. Un portail informatique cantonal appelé POCAMA est à disposition à cet effet. Cet outil invite l'utilisateur à détailler son projet, son organisation et fournir les pièces nécessaires à la compréhension de la demande. Le dossier est ensuite traité, examiné par les partenaires (services du

Canton) et soumis à préavis. Une fois les avis recueillis, l'autorisation est délivrée ainsi que, le cas échéant, un permis pour la vente des boissons alcooliques (permis temporaire).

Le système donne satisfaction et permet de maîtriser le sujet. Notons qu'il peut identifier les manifestations présentant des dangers pour la sécurité publique, la population ou les biens.

En 2019, l'administration communale a traité 15 demandes POCAMA contre 14 en 2018.

6.2 Contrôle des habitants – Bureau des étrangers

Le contrôle des habitants est toujours parfaitement géré par Madame Carine Besson, qui grâce à son sourire et sa bonne humeur reçoit les nouveaux habitants dans les meilleures conditions. Dès le 1^{er} juillet 2019, Madame Mirella Hodic l'a rejoint pour répondre aux demandes toujours croissantes des habitants de notre commune.

Voici quelques chiffres concernant notre population :

Population

Recensement	Total	Suisses	Étrangers
31.12.1950	355	347	8
31.12.1960	320	309	11
31.12.1970	457	383	74
31.12.1980	882	766	116
31.12.1990	1406	1196	211
31.12.2000	1781	1491	290
31.12.2005	2014	1612	402
31.12.2006	2062	1630	432
31.12.2007	2055	1602	453
31.12.2008	2127	1622	505
31.12.2009	2178	1643	535
31.12.2010	2220	1667	553
31.12.2011	2294	1673	621
31.12.2012	2349	1684	665
31.12.2013	2386	1712	674
31.12.2014	2442	1759	683
31.12.2015	2506	1813	693
31.12.2016	2565	1864	701
31.12.2017	2653	1888	765
31.12.2018	2697	1937	760
31.12.2019	2801	2026	775

Quelques autres chiffres :

18 naissances et 5 décès
 45 fonctionnaires internationaux
 715 catholiques
 627 protestants
 1'459 autres confessions ou sans religion

Notre préposée et sa collaboratrice ont œuvré afin de gérer 729 mutations (arrivées, départs, naissances, décès, changement d'état civil, naturalisations, etc.) contre 564 en 2018 et 497 en 2017.

6.1 SDIS Service de défense contre l'incendie et de secours

18 communes font partie de l'association SDIS Nyon-Dôle et sont représentées au Conseil intercommunal, présidé par M. Claude Bosson, Municipal à Duiller. Pour 2019, notre commune était représentée par MM. François Esselborn et Christian Dugon, M. Patrick Hübscher en tant que suppléant. Le Conseil s'est réuni à 2 reprises en 2019 afin de valider certains préavis dont les comptes, le règlement et le budget pour 2020.

Sans entrer dans les nombreux détails que contient le rapport de gestion et d'activités 2019 du SDIS Nyon-Dôle, très complet, il est à relever le nombre d'interventions dans notre région pour lesquelles les incendies se montent à 98 (9 pour le site de St-Cergue dont 1 pour incendie de véhicule), 154 inondations (23 pour site de St-Cergue), 91 pollutions (3 pour le site de St-Cergue) pour les plus marquantes. Au total 555 interventions pour 2019 contre 531 en 2018. À Arzier-Le Muids, les pompiers sont intervenus 22 fois durant l'année écoulée.

Avec 555 interventions, soit une hausse de 24 cas par rapport à 2018, un nombre important d'heures de formation et un effectif de 260 sapeurs, toutes les missions ont été menées à bien.

L'année 2019, en plus des exercices et interventions, bon nombre de nos sapeurs se sont investis dans l'organisation et la participation de la 112^e assemblée et du concours de la Fédération Vaudoise des sapeurs-pompiers, les 3 et 4 mai à Chésereux.

Le site de St-Cergue, commandé par le capitaine Mickael Zeiler, est constitué d'un effectif de 51 membres, qui ont participé aux missions imposées. C'est-à-dire : 10 officiers, 17 sous-officiers, 16 sapeurs et 8 recrues. C'est au total 48 interventions du site de St-Cergue, qui ont été enregistrées, dont 22 sur Arzier-Le Muids et 20 sur St-Cergue, La Cure.

Les exercices du DPS (détachement de premiers secours) ont servi à la formation des missions attribuées lors de 11 sessions, réparties en une vingtaine de soirées et de samedis.

Quant au DAP (détachement d'appui), il a revu les bases d'hydraulique, s'est perfectionné dans l'utilisation de la caméra thermique et a pratiqué la ventilation.

En termes de statistiques, 15 porteurs d'appareils respiratoires sont formés, 19 chauffeurs sont formés et c'est 1'843 heures d'exercices avec les cours de cadres qui ont été exécutées.

A souligner que lors du concours cantonal de la Fédération vaudoise des sapeur-pompiers qui s'est déroulé à Chésereux, l'équipe échelle remorquable du site de Saint-Cergue a obtenu la 1^{ère} place avec mention très bien et félicitation du jury.

Contribution des communes

Considérée comme la variable d'équilibrage du budget et des comptes, la participation des 18 communes varie en fonction des charges et des revenus. Les communes membres de l'association voient leur contribution budgétisée à CHF 42.29 par habitant passer à CHF 40.83. Les comptes, bouclant à CHF 1'865'175.60, sont inférieurs de 4.42 % par rapport au budget. Pour notre commune, son coût effectif s'élève à CHF 110'139.56, représente un coût de CHF 40.83 par habitant (référence du nombre d'habitants estimé pour le budget, soit 2697).

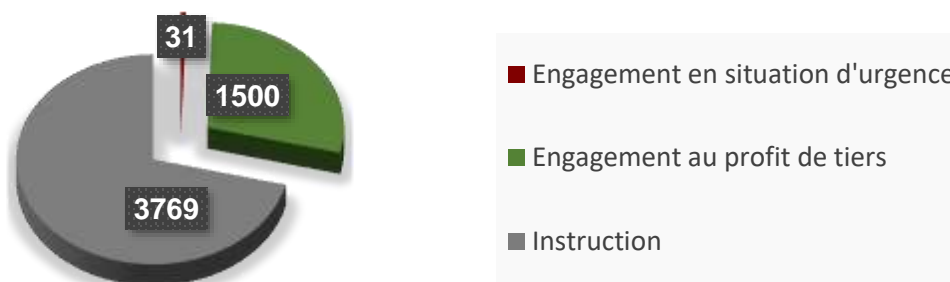
6.1 Protection civile

L'année 2019 a été, pour cette organisation, la continuité du travail du Comité de direction et du Commandant concernant l'adaptation des statuts et de la présentation de ceux-ci aux communes membres de l'association. Celles-ci ont eu l'occasion de faire des remarques qui ont été prises en considération d'une manière pragmatique dans le but d'une adaptation qui réponde aux vœux de chacune.

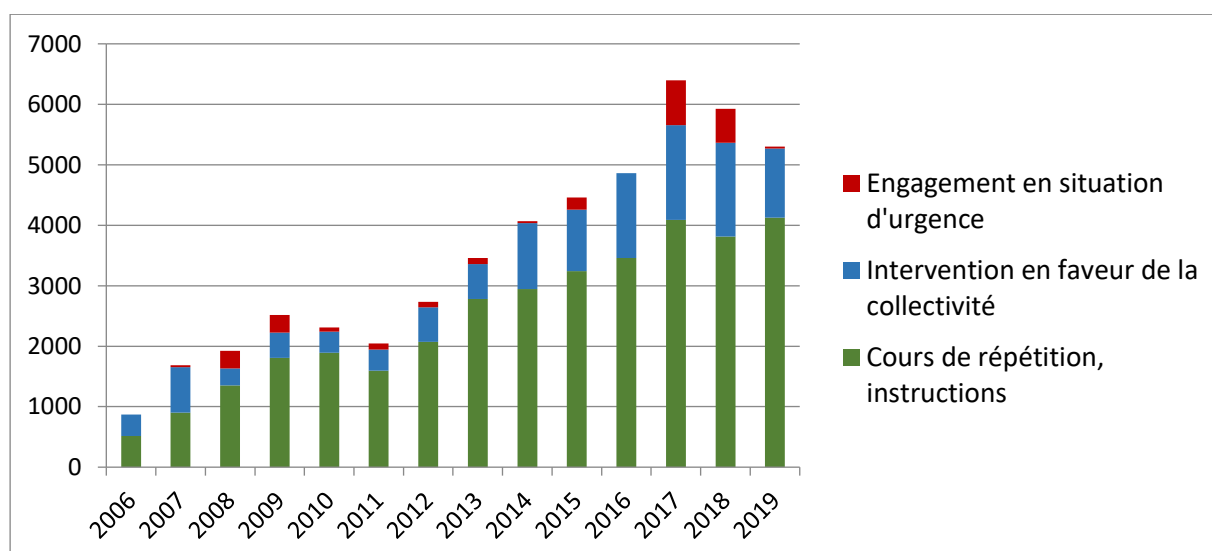
En ce qui concerne l'assemblée des Présidents de CoDirs, qui s'est réunie à plusieurs reprises au Centre d'engagement de Gollion, le travail a principalement porté sur une réorganisation de la Protection Civile vaudoise et sur le projet de construction de la nouvelle base opérationnelle Centre de compétence de Gollion.

Répartition des jours de services en 2019

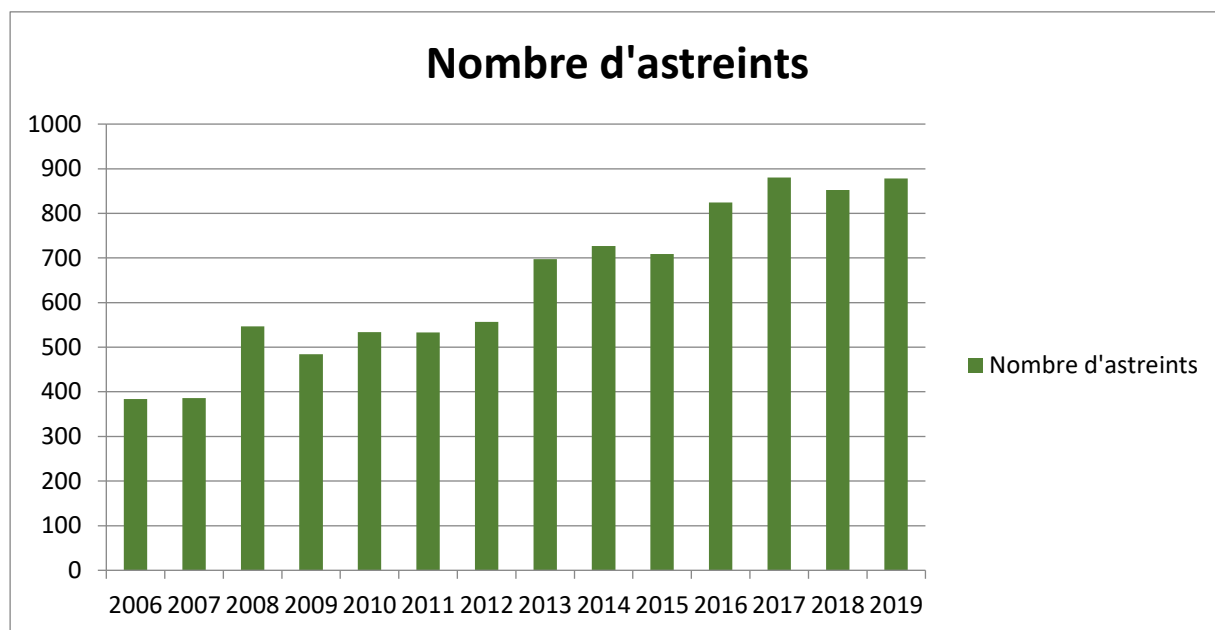
En 2019, 5'300 jours de service ont été effectués au sein de l'ORPC Nyon, soit une diminution de 10% par rapport à l'année précédente. Quelques 1'500 jours ont été effectués pour des engagements au profit de tiers et 31 jours d'engagement en situation d'urgence alors que 3'769 jours ont été effectués pour les cours de répétition.



Évolution du nombre des jours de service par mission depuis 2006



Évolution du nombre d'astreints depuis 2006



Éléments financiers

	2017	2018	2019
Nombre de jours de service	6'395 jours	5'910 jours	5'300 jours
Frais annuels des cours	Fr. 369'520.-	Fr. 342'965.-	Fr. 339'633.-
Subventions	Fr. 158'970.-	Fr. 142'920.-	Fr. 113'040.-
Facturation des engagements	Fr. 224'492.-	Fr. 119'409.-	Fr. 201'689.-
Nombre de promus (gradés)	26	26	16

7 AFFAIRES SOCIALES

7.1 Accueil de la petite enfance, garderies et familles

Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)

Dans le canton de Vaud, l'accueil de jour des enfants est géré autour de réseaux régionaux. La commune d'Arzier-Le Muids est membre du Réseau d'Accueil des Toblerones depuis sa création en compagnie de 15 autres communes de la région. Il a pour objectif de garantir la qualité de l'accueil de jour pour les nourrissons, les enfants et les adolescents tout en maintenant une accessibilité financière et géographique pour toutes les familles.

AISGE – Accueil de jour

Au 1^{er} janvier 2013, l'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE) a repris la gestion des structures d'accueil de jour des 5 communes dans le but d'offrir des prestations identiques d'accueil de jour à l'ensemble des élèves et/ou enfants de notre région. Ces structures sont gérées par trois directrices (une administrative et deux pédagogiques) et supervisées par un comité directeur formé des 5 municipaux des écoles.

Accueil préscolaire

Sur le territoire communal, « Le Relais des Mômes » offre 22 places en nurserie-garderie, réparties en 5 pour la nurserie, 7 pour les « trotteurs » (18 à 30 mois environ) et 10 pour les enfants de plus de 30 mois. La structure est ouverte toute l'année, à l'exception d'une pause de 3 semaines en été et de la période entre Noël et Nouvel-An.

L'équipe éducative se compose de 3 personnes en nurserie et 4 en garderie, accompagnée de deux stagiaires.

En 2019, la structure affiche complet avec un taux de remplissage dépassant les 95%. Dans l'attente du doublement de surface prévu pour 2020, les parents doivent malheureusement placer leurs enfants dans d'autres structures membres du RAT ou sur liste d'attente.

Accueil parascolaire (UAPE)

Pour les enfants de 4 à 10 ans (1P à 6P), c'est également « Le Relais des Mômes » qui offre un accueil tant le matin (dès 7 heures du matin) que pendant la pause de midi ou l'après-midi, dès la fin de l'école et jusqu'à 18h30. 48 places sont à disposition avec une pointe à 60 pour la tranche de midi et sont supervisées par une équipe de 7 personnes accompagnées d'un apprenti.

En 2019, le taux de remplissage de l'UAPE dépasse largement les 50% de moyenne. La tranche de midi, elle, est complète les 4 jours de la semaine, ce qui a amené la Municipalité à reporter l'ensemble des « grands » (5P et 6P) au restaurant scolaire communal.

Jardin d'enfants communal

Le Jardin d'enfants communal d'Arzier-Le Muids accueille dix enfants par matinée, âgés de 30 mois jusqu'à leur entrée à l'école, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 08h45 à 11h45. Il occupe la salle de vie de l'UAPE du Relais des Mômes en l'absence des écoliers. Il est fermé pendant les vacances scolaires car les locaux sont occupés par les centres aérés de l'AISGE.

Le Jardin d'enfants est un lieu d'accueil qui permet aux enfants de découvrir la vie en collectivité et offre une expérience de socialisation avant l'entrée à l'école. Il permet aux enfants un temps de découverte de soi et des autres, dans un environnement où l'objectif principal reste le plaisir. Il s'agit pour chaque enfant de trouver sa place dans le groupe, de pouvoir exprimer ses émotions, d'apprendre à communiquer, à écouter et à développer son autonomie.

Le nombre d'enfants a été stable tout au long de cette année. Entre juillet et décembre, le Jardin d'enfants comptait 10 enfants inscrits le lundi, 8 le mardi, 9 le jeudi et 10 le vendredi. A noter que la capacité d'accueil maximale est de 10 enfants par jour.

En plus des sorties hebdomadaires au canapé forestier, l'année 2019 a été riche en événements au Jardin d'enfants. Au mois de mars, ils ont participé au Carnaval de Genolier, c'est un moment que les enfants et leurs familles apprécient particulièrement. Au mois de juin, les responsables ont organisé, une sortie en train pour aller cueillir des fraises à Genolier, et pour les « grands » (futurs 1P) la visite des classes de 1P à Arzier. Cette visite est très attendue, car elle offre aux enfants la chance de découvrir les maîtresses, les classes ainsi que le déroulement d'une matinée à l'école.

L'année scolaire 2018-2019 a été clôturée avec une « course d'école » en bus au zoo de la Garenne.

La période de septembre à décembre est en général un moment d'adaptation et de mise en confiance de l'enfant, dans le groupe et par rapport aux encadrants.

Un programme diversifié est proposé:

- Le lundi une semaine sur deux, sortie au canapé forestier et découverte de la nature.
- Le mardi une semaine sur deux, un atelier cuisine sucré-salé.
- Le jeudi est dédié à la motricité fine avec des bricolages.
- Le vendredi une semaine sur deux, sortie au canapé forestier.

Madame Jesus de Almeida Comini, collaboratrice depuis la création du Jardin d'enfants communal en 2017, a choisi de mettre fin à son contrat au 30 septembre 2019. Depuis cette date, Mme Zwygart, Responsable du jardin d'enfants, a le plaisir de travailler avec Madame Maritza Grimm, et leur collaboration se passe très bien.

8 SERVICES INDUSTRIELS

8.1 Service des eaux

Production des sources de la Raisse et des Coteaux

La production d'eau de la source de la Raisse pour 2019 a été supérieure aux deux dernières années mais avec une turbidité plus élevée. Cela a eu pour conséquence de devoir suspendre régulièrement le captage de cette ressource pour garantir la qualité. Pour répondre à la demande, nous avons compensé en refoulant l'eau potable depuis la station du Montant vers le réservoir des Sendys.

Quant à la production d'eau de la source des Coteaux pour 2019, elle a été très légèrement inférieure à celle de 2018. Pour répondre à la demande, nous avons refoulé l'eau potable depuis la station du Montant vers le réservoir des Coteaux via le réseau inférieur des Sendys.

A titre d'information, vous trouverez en annexe deux graphiques indiquant la production des sources pour 2019, avec leur complément lorsque cela a été nécessaire.

Entretien des zones de captage de la Raisse et des Coteaux

Comme chaque année les zones S2 et S3 de la source de la Raisse et des Coteaux sont fauchées et nettoyées. Il n'y a rien à signaler pour le puits de captage et les drains de la source de la Raisse. Par contre, si le projet de recaptage des eaux des Coteaux ne se réalise pas en 2020, il sera nécessaire de prévoir un entretien des drains de captage de la source des Coteaux.

Nettoyage des réservoirs des Sendys et des Coteaux

Le nettoyage des cuves des réservoirs des Sendys et des Coteaux a été réalisé en février et mars en tenant compte de l'apport d'eau de nos sources.

Fuites sur notre réseau d'eau potable.

Nous avons eu cette année 8 fuites sur notre réseau de distribution d'eau potable.

- Le 16 mars, une fuite au chemin de la Pétoillère. La coupure d'eau a duré 4 heures et impacté 6 ménages.
- Le 16 mars, une fuite au chemin de la Prise. La coupure d'eau a duré 5 heures et impacté 13 ménages.
- Le 16 mars, une fuite au chemin des Bosson Audry. La coupure d'eau a duré 4 heures et impacté 14 ménages.
- Le 17 mars, une fuite au chemin du Lynx. La coupure d'eau a duré 3 heures et impacté 16 ménages.
- Le 02 avril, une fuite au chemin de Fin d'Elez. La coupure d'eau a duré 4 heures et impacté 20 ménages.
- Le 7 juin, une fuite au chemin des Bossons Audry. La coupure d'eau a duré 3 heures et impacté 14 ménages.
- Le 17 juin, une fuite au chemin des Granges. La coupure d'eau a duré 3 heures et impacté 38 ménages.
- Le 21 octobre, une fuite au chemin des Granges. La coupure d'eau a duré 2 heures et impacté 38 ménages.

Chantier « Les Saugeons »

Quant au chantier « Les Saugeons », préavis 01/2018, qui prévoit l'alimentation en eau potable et en défense incendie du quartier des Saugeons, accepté par le Conseil communal en février 2018, a débuté le 19 novembre 2018 et s'est terminé le 19 septembre 2019. Toutefois, le projet n'est pas véritablement terminé, car les propriétaires privés n'ont pas tous réalisés leurs travaux. Selon le planning annoncé, ceux-ci seront réalisés à l'été 2020.

Fontaines

Nous avons eu cette année un seul problème avec nos fontaines. À la fontaine du haut de la rue du Village d'Arzier, le trop-plein ne fonctionnait plus. Pour résoudre ce problème qui était récurrent, nous avons créé une chambre de visite au pied de la fontaine et refait l'ensemble des écoulements.

Pose et échange de compteurs

Le conseil communal a validé les préavis 04/2019 le 1^{er} avril 2019 et 11/2019 le 24 juin 2019, finançant l'échange de 394 compteurs d'eau et la pose de 840 émetteurs radio. La première phase consistait à changer les compteurs du village de Le Muids et du quartier de Fin d'Elez. Cette phase a été réalisée avec succès, nous avons changé 141 compteurs et posé 141 émetteurs.

Les factures d'eau potable pour ces 141 ménages ont pu être envoyées avec le premier relevé à distance. Il a été planifié pour la fin 2020 que le solde des compteurs et des émetteurs soient posés. Un tout-ménage a été adressé dans ce sens à l'ensemble des propriétaires concernés.

Restriction d'eau potable

Aucune restriction d'eau n'a été instaurée en 2019.

Les projets à venir au service des eaux

Le préavis 13/2018, concernant la construction d'un puits de captage en dessus du réservoir des Coteaux, a été accepté par le Conseil communal le 8 octobre 2018 pour un montant de CHF 623'100.- Le projet sera vraisemblablement réalisé en 2020, une fois la mise à l'enquête publique terminée et un accord trouvé avec les propriétaires impactés par ce projet.

Le préavis 15/2018, concernant le remplacement de la canalisation principale d'eau sous pression alimentant le village du Muids, le quartier de Fin d'Elez et la clinique de Genolier ainsi que la canalisation alimentant les fontaines du Muids, a été accepté par le Conseil communal le 8 octobre 2018 pour un montant de CHF 409'800.--. Le projet sera réalisé lorsque le planning des travaux pour la construction du CSI Le Bix sera connu, soit dès la fin de la procédure judiciaire actuellement en cours.

8.2 Distribution d'énergie

La production de chaleur fournie par notre centrale du CCS a produit 766.422 MWh d'énergie thermique (843.146 en 2018) qui se répartit comme suit :

Consommateur	Répartition en MWh
Bâtiment du CCS	307.557
Caroline 2 A	52.253
Caroline 2-4-6-8	246.809
Pré-Morlot 1	47.468
Auberge	31.420
Appartement Village 15	20.829
Abris PC	60.086

Consommation chaleur – force

La consommation de matières nécessaires à la production de chaleur est de 646 m³ de copeaux de bois et 53'215 l de mazout.

Notre installation photovoltaïque installée sur la toiture du CCE (466.95 m²) a produit 62.75 MWh en 2019 contre 66.06 MWh en 2018.

Une production totale de 385.13 MWh depuis sa mise en service en 2014, représente un total d'émissions de CO2 évitées d'environ 269.59 tonnes.

9 CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis no 10/2020 concernant le rapport de gestion 2019,

Vu le rapport de la Commission de gestion,

Où les conclusions du rapport de ladite commission,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'adopter le préavis municipal no 10/2020 concernant le rapport de gestion 2019,
2. de donner décharge à la Municipalité, ainsi qu'à la Commission de gestion, pour la gestion de l'année 2019.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 8 juin 2020 pour être soumis au Conseil communal d'Arzier-Le Muids.

Au nom de la Municipalité

La Syndique
(signé)
Louise Schweizer

Le Secrétaire
(signé)
Quentin Pommaz

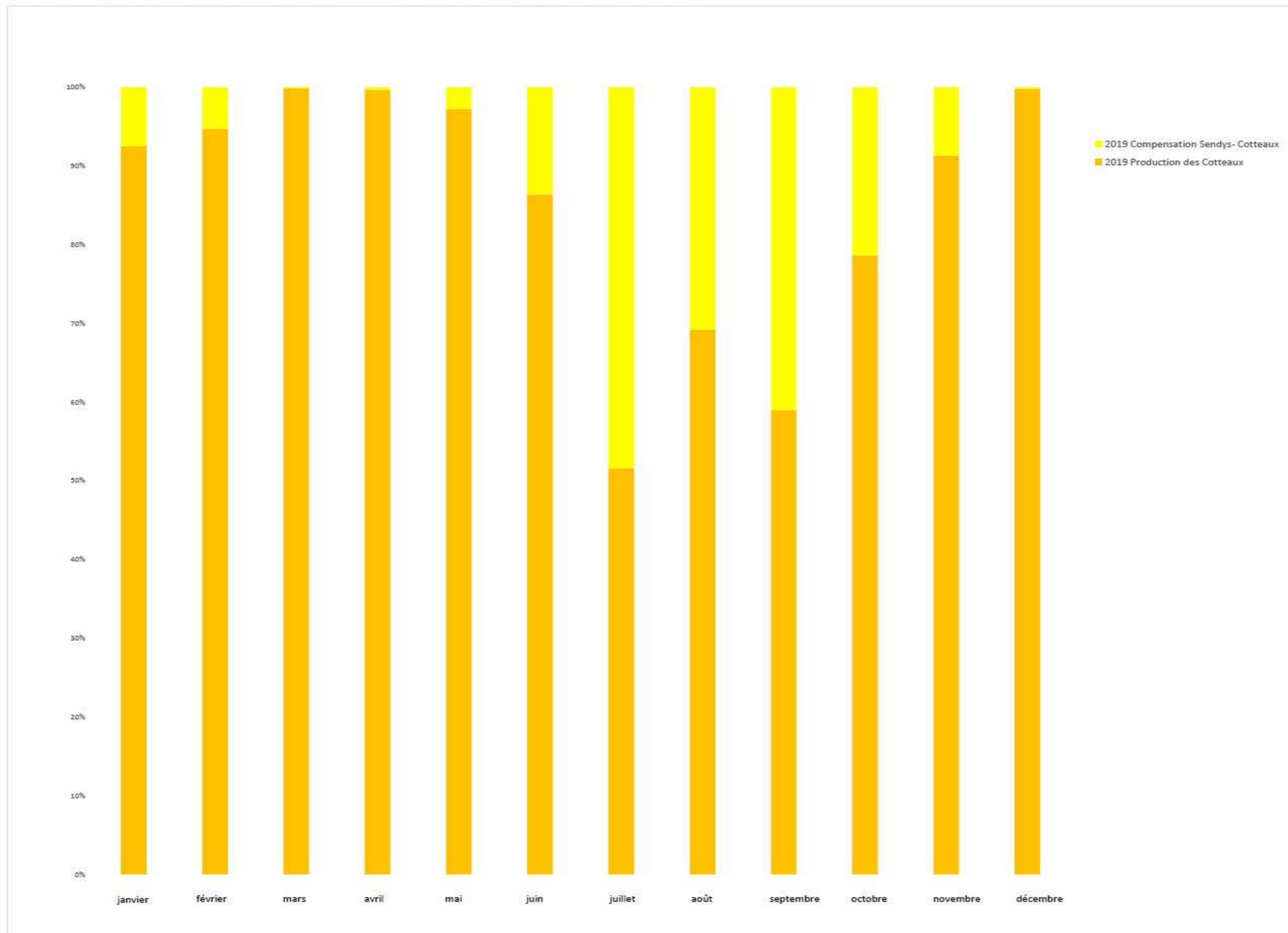
10 GLOSSAIRE

AAS	Agence d'assurances sociales
ACPT	Association couvert à plaquettes et bois Trélex
AISGE	Association Scolaire de Genolier et Environs
APEC	Association pour l'épuration des eaux usées de la Côte
ARAS	Association régionale d'action sociale
CCE	Centre communal d'entretien
CCM	Centre communal multifonctions
CCS	Centre communal scolaire
CDP	Commandement de payer
CBOVd	Chambre des bois de l'ouest vaudois
CODIR	Comité directeur
COFIL	Comité de pilotage
CSR	Centre social régional
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
EPSGE	Etablissement primaire et secondaire de Genolier
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
ORPC	Organisation régionale de la protection civile
PEBOV	Promotion de la filière bois de l'ouest vaudois
PRNJV	Parc naturel régional jura vaudois
RAT	Réseau d'accueil des Toblerones
RI	Revenu d'insertion
SADEC	Société anonyme de traitement des déchets
SAPAN	Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise
SIDEMO	Service intercommunal des eaux du Montant

Glossaire

Annexes

Production de la source "des Cotteaux" en 2019 et son complément depuis le réservoir des Sendys



Production de la source de "la Raisse" en 2019 et son complément depuis la station du Montant

